

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2006 - 12 janvier 2007 - prix : 1 €



**Impôt sur
les sociétés**

**Les étrennes
de Chirac
aux patrons**
p. 2

Automobile

**Loi du marché
et chantage
patronal**
p. 14-15

Anniversaire

**1957,
la bataille
d'Alger**
p. 10

**Les promesses
ne remplacent pas
les logements**
p. 3, 4 et 5

Retraites

**Ils nous préparent de
nouvelles attaques**
p. 6



Les étrennes de Chirac au patronat

Chirac, en guise de vœux aux « forces vives de la nation », a surtout annoncé le cadeau qu'il promettait aux patrons ! Il souhaite, a-t-il dit, voir l'impôt sur les sociétés ramené, des 33 % qu'ils payent aujourd'hui, à 20 % en cinq ans. La présidente du Medef, Laurence Parisot, a chaleureusement approuvé, félicitant Chirac de donner « la bonne direction » et l'encourageant à faire plus encore : « Il y a aussi des choses à faire, notamment sur la taxe professionnelle », a-t-elle dit. Voilà en tout cas un vœu de Chirac qui a plus de chances d'être exaucé que ses promesses sur le logement. Les impôts patronaux diminuent en effet depuis des années et il continue dans la

même voie. L'impôt sur les sociétés est payé par les entreprises sur leurs bénéfices. Son taux était de 50 % jusqu'en 1985. Depuis, il n'a cessé de baisser pour atteindre les 33 % actuels. Un mouvement semblable a eu lieu dans les autres pays européens. Les chefs d'État déclinent depuis des années dans toutes les langues l'argument développé par Chirac. Il faudrait baisser l'impôt « pour conserver nos entreprises et en attirer d'autres » afin, explique-t-on, de maintenir et même de créer des emplois. L'argument est usé jusqu'à la corde. Les capitalistes ont profité des baisses d'impôts, mais nulle part cela ne les a empêchés de fermer des usines.

On l'a vu en Belgique comme en Allemagne, en Angleterre comme en France. Et le chômage reste à un niveau élevé. Par contre, cette baisse des impôts patronaux a largement contribué à l'enrichissement des possesseurs de capitaux. Moins d'impôts sur les bénéfices, c'est immédiatement plus d'argent à distribuer en dividendes, ou à consacrer à la spéculation et au rachat d'autres entreprises, qui à leur tour grossissent la part qui revient aux actionnaires.

Il reste aussi à savoir comment va être comblé ce manque à gagner de l'État. L'impôt sur les sociétés rapporte aujourd'hui 41 milliards. Mais si ce que payent les sociétés baisse dans la proportion souhaitée par Chirac, cela fera 16 milliards d'euros en moins. C'est plus que ce que l'État consacre au logement et pratiquement la somme dépensée pour l'enseignement primaire. Ce qui revient aux actionnaires manquera aux services publics.

Les patrons se plaignent du « fardeau fiscal » qu'ils subissent et Chirac, qui a le cœur sur la main, s'empresse de les satisfaire. Mais ce fardeau des impôts, ce sont les travailleurs qui le supportent.

Daniel MESCLA



Arlette Laguiller à la radio et à la télévision

Dimanche 28 janvier

sur Canal Plus à 12 h 40

Émission « Dimanche Plus », invitée de Laurence Ferrari

Mardi 30 janvier

sur France 5 à 20 h 50

Invitée d'un débat animé par Paul Amar

Jeudi 8 février

sur LCI de 18 h 30 à 20 heures

invitée de « Elysée 2007 », nouvelle émission de LCI-Figaro-Express

Réunion publique de Lutte Ouvrière à Argenteuil

Vendredi 2 février à 19 h 15

avec Patrice CRUNIL, ouvrier à la Snecma, Dominique MARIETTE enseignant, et Michel BRETON, technicien à Alcatel-Colombes

salle Jean-Vilar

Entrée libre

Le site de campagne

www.arlette-laguiller.org

Les communiqués, le texte de ses interventions, les prochaines émissions, les dates des meetings...

Leur société

- p. 4 ■ Malgré les déclarations, de plus en plus de mal-logés
- Borloo veut nous faire croire au Père-Noël
- Les promesses mesurées de Royale
- p. 5 ■ Arrêter la machine à fabriquer les SDF !
- Le recul du gouvernement
- La scandaleuse crise du logement dans les DOM
- p. 6 ■ Les retraites des salariés toujours menacées
- Amiante : le gouvernement a un peu reculé
- p. 7 ■ Polluants dans l'industrie : bombes à retardement
- Des milliers de postes supprimés dans l'enseignement
- Le coût des routes nationales régionalisées
- Le Téléthon
- p. 10 ■ Janvier 1957 : la bataille d'Alger
- Mayotte : chasse aux sans-papiers
- p. 16 ■ Les prisons sont malades de la société
- Une réponse d'Arlette Laguiller au sujet de la condition pénitentiaire

Tribune

- p. 6 ■ Changer la guerre en Irak... en l'intensifiant ?

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Belgique : Volkswagen, rien n'est réglé
- Allemagne : nouvelles attaques contre les chômeurs
- Pologne : la démission de l'évêque ne tombe pas du ciel
- Maroc : paysans condamnés pour avoir manifesté
- p. 16 ■ Affrontements en Palestine
- Surexploitation au Bangladesh

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Transports marseillais
- Hôpital Haute-Vienne : mobilisation du personnel pour plus de moyens
- p. 12 ■ SNCF : les dégâts des restructurations en Bretagne
- Paris-Lyon : la précarité organisée
- Paris-Rive Gauche : galère pour les handicapés
- p. 13 ■ Grève surprise aux ateliers TGV Châtillon
- Toray : recul de la direction sur les salaires
- p. 14 ■ Peugeot-Citroën Saint-Ouen et Aulnay-sous-Bois
- p. 15 ■ Renault : le télétravail
- Peugeot-Sochaux : le patron pleure la bouche pleine
- Toyota Valenciennes : écran de fumée

Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller. Les chèques doivent être envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages

directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 8 janvier



Les promesses ne remplacent pas des logements

Suite à la promesse du gouvernement d'assurer 27 000 places d'hébergement pour les sans-logis, l'association Les enfants de Don Quichotte, à l'origine du campement le long du canal Saint-Martin à Paris, a décidé de mettre fin à son action. L'objectif de cette association ayant été d'attirer l'attention et de faire bouger les choses, cela étant fait, son appel à lever les campements peut se comprendre. Cela ne signifie pas pour autant que les mesures « au cas par cas » proposées par le gouvernement se traduiront par une place pour tout le monde et dans des conditions acceptables.

Nombre de sans-logis ont déjà annoncé qu'ils ne répondront pas à l'appel tant que les promesses ne seront pas suivies de propositions concrètes. Ils ont toutes les raisons de se méfier des promesses.

L'approche des élections aidant, on a entendu ceux qui nous gouvernent, les uns après les autres, faire mine de s'émouvoir du sort de ceux qui n'ont d'autre choix que de dormir dans la rue. Sarkozy y est allé de sa promesse que, s'il est élu, personne n'en sera réduit à vivre dans la rue d'ici deux ans. Chirac a aussitôt surenchéri en annonçant dans ses vœux une loi sur « le droit au logement opposable », charabia juridique qui signifie qu'une personne qui n'a pas de logement peut se retourner contre l'autorité publique. Puis Villepin a pris le relais lors d'une conférence de presse, entouré d'une brochette de ministres visiblement contents d'eux, se félicitant mutuellement de tous les efforts qu'ils auraient faits en faveur des sans-logis ou des mal-logés.

Tous ces gens-là sont au pouvoir depuis cinq ans et, pendant ce temps, le nombre de sans-domicile n'a cessé d'augmenter sans que cela ait troublé leur sommeil.

Sur le nombre de sans-domicile, ils mentent bien sûr comme sur le reste. D'après les associations qui s'occupent des sans-logis, le nombre de ces derniers serait de l'ordre de 100 000, auxquels il faut encore ajouter celles et ceux, près d'un million, qui n'ont pas de logement

à eux, qui vivent à demeure dans des campings ou qui dorment chez des parents ou des amis qui ont plus de cœur que nos gouvernants.

Dans cette économie capitaliste où seule compte la demande solvable, la partie la plus pauvre des exploités n'a jamais eu droit à autre chose qu'à des logements exigus ou insalubres, quand ce n'est pas à des taudis infects. Mais la spéculation immobilière qui dure depuis plusieurs années a encore aggravé la situation. Les prix se sont emballés et le nombre de logements à la portée d'un salaire ouvrier est de moins en moins suffisant par rapport à la demande, sans même parler de ceux, chômeurs, qui n'ont plus de salaire. Du coup, les bailleurs sont en position forte et sélectionnent parmi les demandeurs ceux qui offrent les meilleures garanties. Autant dire que les bas salaires ou les précaires n'ont aucune chance.

Autant dire, aussi, qu'il suffit d'un licenciement pour glisser dans la pauvreté, perdre son logement et ne plus en retrouver. D'après un récent sondage, 47 % des personnes interrogées craignent de se retrouver sans logement.

Il manque dans ce pays plusieurs centaines de milliers de logements sociaux. Si l'État prenait directement en charge un vaste programme de construction, en réquisitionnant les terrains nécessaires, sans en passer par les grosses entreprises de construction et sans leur verser du profit, cela pourrait se faire vite et pour pas cher. Il faut qu'une partie conséquente du budget y soit consacrée. Mais on ne peut pas tout à la fois réduire encore l'imposition des profits des entreprises, comme vient de le promettre Chirac, et consacrer les crédits nécessaires à un vaste programme de construction de logements sociaux.

Il est facile de prévoir que les promesses faites aux riches seront tenues, et que celles faites aux millions de mal-logés ou sans-logement seront largement oubliées ! À moins qu'ils se rappellent violemment au bon souvenir du gouvernement qui sortira des élections de 2007 !

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

<p>• Annecy</p> <p>Samedi 13 janvier à 16 heures Parc des Sports 37, boulevard du Fier Salle des Allobroges</p>	<p>• Chartres</p> <p>Vendredi 19 janvier à 20 h 30</p> <p>Mairie, salle Jehan-de-Beauce</p>	<p>• Angoulême</p> <p>Vendredi 2 février à 20 heures</p> <p>Espace Matisse 196, avenue Gal-de-Gaulle à SOYAUX</p>	<p>• Troyes</p> <p>Lundi 5 février à 18 heures</p> <p>Parc des Expositions Boulevard Charles-Delestraint</p>	<p>• Castres</p> <p>Mercredi 14 février à 20 h 30</p> <p>Salle Gérard-Philippe</p>
<p>• Aix-en-Provence</p> <p>Mardi 16 janvier à 20 heures</p> <p>Centre de Congrès, salle Cézanne 14, Bd Carnot</p>	<p>• Agen</p> <p>Mercredi 31 janvier à 20 heures</p> <p>Rotonde du Stadium Cours Washington</p>	<p>Entrée libre</p>	<p>• Calais</p> <p>Vendredi 9 février à 19 heures</p> <p>Salle Chez Tino 105, quai Lucien-Lheureux</p>	<p>• Limoges</p> <p>Vendredi 16 février à 20 heures</p> <p>Salle Blanqui (derrière la Mairie)</p>

Depuis des années, des tonnes de déclarations, mais de plus en plus de mal-logés

Emboitant le pas à Chirac, Villepin a annoncé qu'un projet de loi sur le « droit au logement opposable » serait présenté au Conseil des ministres le 17 janvier.

Oubliant que son gouvernement avait jusqu'ici « oublié » les mal-logés, il n'est pas avare de grandiloquence. D'après lui, « la mise en place d'un droit au logement opposable est une étape majeure dans notre République. Ce principe placera le droit au logement au même rang que le droit aux soins ou à l'éducation. Il fera de la France un des pays les plus avancés en matière de droits

sociaux ». Rien que ça !

Depuis des décennies, les gouvernements n'ont rien fait pour s'attaquer à la crise du logement, se contentant d'esbroufe publicitaire. Le recours au droit de réquisition des logements, inscrit dans une ordonnance de 1945 et réclamé par les associations pour apporter une première réponse d'urgence aux besoins des sans-abri, a été évoqué à plusieurs reprises. Par exemple, début janvier 1993, Chirac, alors maire de Paris, s'était déclaré « choqué » par la procédure de réquisition prise par le gouvernement Bérégovoy, alors que celle-ci était pourtant bien limitée puisqu'elle ne portait que sur deux immeubles parisiens.

En décembre 1994, le ton de Chirac avait changé, alors que se rapprochait l'élection présidentielle qui le mettait en compétition avec Balladur.

Suite à l'occupation par l'association Droit au logement d'un immeuble vide de la Cogedim dans le 6^e arrondissement de Paris, Chirac, encore maire de Paris, demandait au gouvernement l'application de l'ordon-

nance de 1945. Le ministre du Budget, alors fidèle supporter de Balladur, un dénommé Sarkozy, affirma alors son opposition à de telles mesures coercitives. Finalement, et à l'issue de multiples réunions où il fut même demandé par la Mairie de Paris aux associations de sans-logis de préfinancer les travaux de remise en état des logements, il y eut la réquisition de... trois immeubles, qui représenta environ 75 logements appartenant à des promoteurs et marchands de biens.

Après la victoire de Chirac à l'élection présidentielle de 1995, après une campagne sur le thème de la fracture sociale, le gouvernement Juppé annonçait un programme de 10 000 logements d'insertion pour les sans-domicile-fixe et la création de 10 000 logements « d'extrême urgence » pour l'hiver suivant, accompagné d'un plan de réquisition d'un millier de résidences. Finalement, 875 logements furent achetés auprès de banques et de compagnies d'assurances, qui ne perdirent pas au change compte tenu de l'indemnité qui leur fut versée et des

travaux pris en charge par l'État. Le ministre du Logement de l'époque, Périssol, se félicita de ce « signal puissant de notre détermination politique », mais déplorait « un dysfonctionnement dans une société où l'on trouve à la fois des logements vacants et des personnes dans le besoin d'avoir un logement ».

Onze ans après, cette prétendue « détermination » n'a rien changé à la situation. Mais ce n'est pas faute d'avoir fait de grandes proclamations sur le sujet. De là à penser que celles d'aujourd'hui...

Annie ROLLIN



Borloo veut nous faire croire au Père Noël

Jean-Louis Borloo, le ministre de la Cohésion sociale, en charge du logement, est content de lui. Il s'est félicité que 2006 ait été « l'année des records de la construction en France ». Et d'ajouter : « Nous avons rattrapé le retard mais il nous faudra encore quelques années pour combler toutes ces années d'inaction et offrir à chacun un logement répondant à ses besoins ».

Début janvier, son ministère avançait le chiffre d'une centaine de milliers de logements sociaux construits en 2006. Il promettait d'en construire 120 000 en 2007. Dans l'accord passé le 8 janvier avec Les

enfants de Don Quichotte pour « un plan d'action renforcé pour 2007 », il avance maintenant le chiffre de 160 000 logements sociaux ! Cela suffit à montrer le peu de crédit qu'il faut accorder à ces annonces. Et pendant ce temps 1,4 million de personnes sont en attente d'un logement social dans le pays, à Paris ils sont 103 000 inscrits sur les listes, et à Grenoble et dans son agglomération en 2003 il y a eu 2 000 logements sociaux attribués pour... 13 000 demandes.

De plus, quand Borloo parle de logements sociaux, il joue sur les mots. Dans les 100 000 construits en 2006 par exemple, un bon tiers correspond à des logements à loyers dits « inter-

médiaires », dont les propriétaires bénéficient d'avantages financiers s'ils ne louent pas trop cher, en l'occurrence environ 800 euros mensuels pour un deux-pièces à Paris. Voilà ce que Borloo entend par « logement social » !

Autre exemple qui montre que Borloo fait dire n'importe quoi aux chiffres : il explique dans le « plan d'action renforcé » du 8 janvier que « la garantie des risques locatifs pour les personnes en CDD, intérim ou demandeurs d'emploi indemnisés ou salariés à faibles revenus... devrait favoriser la mise en place de 200 000 logements ». Mais comment croire qu'il suffira d'une garantie pour que les propriétaires acceptent de louer

200 000 logements à des personnes en situation précaire ?

À la question d'un journaliste du *Parisien* qui trouvait « incroyable » que la situation ait bougé si vite, Borloo a répondu que cela avait été possible parce que « la machine est relancée » et que cela aurait été de la démagogie pure et simple d'instaurer un droit opposable – au logement – sans avoir mis en place la relance du logement. Mais ce n'est pas en avançant des chiffres spectaculaires et sans fondement que Borloo règlera le problème dramatique du logement pour des millions de Français.

Cédric DUVAL

Les promesses mesurées de Ségolène Royal

En adressant ses vœux pour 2007, Ségolène Royal a présenté, actualité oblige, les mesures qu'elle propose concernant les mal-logés. Elle a annoncé que, si elle était élue, l'État et les collectivités locales, construiraient 120 000 logements sociaux. C'est plus que les chiffres de ces dernières années. Mais c'est du même ordre que ce qu'a annoncé Borloo il y a deux ans (500 000 logements sociaux sur cinq ans).

Or dans ce domaine les prévisions sont très rarement atteintes et le nombre des logements construits est largement inférieur. Ces dernières années, les chiffres les plus bas – autour de 45 000 logements par an – ont été atteints sous le gouvernement Jospin. Les ministres du Logement de l'époque, Louis Besson puis Marie-Noëlle Lienemann, travaillaient main dans la main avec leur collègue secrétaire d'État à la Famille, une certaine Ségolène Royal.

Dans ce domaine, la gauche a donc mené la même politique que la droite : les uns et les autres cherchaient à se décharger du poids de la construction de l'habitat social sur les communes ou sur le secteur privé.

Quant à la mise à disposition de places d'hébergement d'urgence, Ségolène Royal s'est engagée à ce qu'il y en ait une proportion de une pour mille habitants dans les grandes villes. Le chiffre est exactement le même que celui prévu dans une loi de juillet 1994 relative à l'habitat votée sous le gouvernement Balladur et qui est restée, comme bien d'autres, en souffrance.

Alors peut-on croire à ces promesses ? Fin décembre, Sarkozy a annoncé qu'avec lui il n'y aurait plus de SDF d'ici deux ans. Julien Dray, porte-parole de Ségolène Royal, avait ironisé : « C'est démagogique, et on est bien placé pour le savoir puisqu'on avait fait la même promesse en 2002, avec le succès que l'on sait ».

On est donc prévenu : si Ségolène Royal à son tour promettait de loger tous les SDF, ce ne serait qu'une promesse démagogique qu'elle n'aurait aucune intention de réaliser.

Roger PERIER

• On ne devient pas sans-domicile par choix

Arrêter la machine à fabriquer des SDF !

Les dernières déclarations d'intentions du gouvernement annonçant la création de 27 000 « nouvelles places », pour faire face à la mobilisation des SDF, n'ont provoqué l'enthousiasme ni des intéressés ni de ceux qui sont mobilisés sur ce sujet depuis des années.

Car si le gouvernement parle d'ouvrir les centres d'accueil pour SDF, dont certains seraient ouverts toute la journée comme cela lui était demandé, on est encore loin d'un traitement digne. Comment accepter d'être accueilli dans des dortoirs, dans la plus grande promiscuité ?

Et puis non seulement il faudrait loger les SDF, mais il faudrait que la société cesse d'en fabriquer. La dernière étude de l'Insee d'octobre 2006 fait apparaître que le nombre de sans-domicile-fixe serait passé de 86 000 en 2001 à 100 000 aujourd'hui. L'Insee, comme la fondation Abbé Pierre, considère que les SDF représentent 10 % des personnes en état d'hébergement très précaire, qui approchent, elles, le million de personnes.

Si tant de travailleurs craignent de se retrouver eux-mêmes SDF dans l'avenir, c'est qu'ils savent que cela peut être l'aboutissement de la détérioration de leur situation. Trois SDF sur dix sont des salariés, mais des salariés sous-payés faisant en moyenne moins de 32 heures par semaine ; quatre sur dix sont des chômeurs inscrits à

l'ANPE, dont la moitié sont au chômage depuis moins d'un an. Au total le revenu moyen des SDF tourne autour de 400 euros. Alors il suffit de la perte d'un emploi, ou de changer d'emploi pour un autre

emploi beaucoup moins payé, de la séparation de la cellule familiale ou du couple, pour rendre impossible de se loger

correctement. La pénurie de logements à des prix abordables et la spéculation immobilière qui sévit rendent les logements de plus en plus inaccessibles.

Cette situation n'a rien à voir avec la fatalité, elle n'est que la conséquence de la véritable guerre menée par le patronat et les classes riches contre le monde du travail dans son ensemble. Si les ouvriers représentent la partie la plus importante des SDF, les employés et les cadres peuvent se retrouver également touchés. Car ce sont tous les travailleurs qui doivent subir des emplois sous-payés, parfois bien en deçà du smic, par le biais du temps partiel imposé ou des emplois temporaires qui, à force, n'ouvrent même plus droit à une quelconque indemnisation chômage.

Pour mettre fin à la situation de SDF et à l'habitat indigne, il ne faut pas seulement des mesures d'urgence. Il faut en finir avec cet appauvrissement continu du monde du travail. Il faut empêcher ces licenciements qui ne visent qu'à garantir des profits au patronat. Il faut en finir avec la précarité, et surtout imposer une revalorisation massive de tous les salaires afin que chacun puisse avoir les moyens de se loger. Quant à l'État, il devrait prendre en charge sans délai la construction de logements décents à prix coûtant.

Paul SOREL



Le recul du gouvernement

Communiqué d'Arlette Laguiller

Ce gouvernement qui prétendait encore, il y a quelques jours, avec le mépris de gens bien nourris et bien logés, que les actions menées par Les enfants de Don Quichotte étaient de la poudre aux yeux, vient de trouver en quelques jours 27 000 places d'hébergement pour des sans-logis. Il faudra dans les jours qui viennent vérifier si ces enga-

gements gouvernementaux ne sont pas, eux, de la poudre aux yeux électorale. Mais en attendant, la démonstration vient d'être une nouvelle fois faite qu'on peut faire reculer ce gouvernement qui se montre bien plus préoccupé de garantir les profits des requins de l'immobilier que du sort des sans-abri.

Il reste malheureusement

tous les très mal-logés, pour lesquels il manque des centaines de milliers de logements HLM à prix modérés. Mais la leçon donnée par Les enfants de Don Quichotte mérite d'être retenue par tous, victimes de bas salaires et d'une politique gouvernementale ouvertement au service des puissances d'argent.

le 8 janvier 2007

• Départements d'outre-mer

La scandaleuse crise du logement

Alors que le gouvernement s'est maintes fois félicité de la relance de la construction de logements sociaux en France métropolitaine, quitte pour cela à torturer quelque peu les chiffres, il n'a pu le faire concernant les départements d'outre-mer, tant la situation y est déplorable.

Lors de son passage aux Antilles en octobre dernier, Villepin avait promis « un effort important en faveur du logement outre-mer ». Depuis, les alizés ont fait s'envoler ses belles promesses et la réalité est restée aussi dure qu'elle l'était auparavant.

Dans les DOM, la situation est véritablement indigne. Plus de 26 % des résidences principales peuvent être considérées comme insalubres. Il faudrait y

construire des dizaines de milliers de logements pour répondre aux besoins les plus urgents. Il faudrait aussi que l'État débloque les fonds promis pour le logement mais jamais versés et que certains estiment à un milliard d'euros ; non pas dans plusieurs mois, comme l'a laissé entendre le Premier ministre en Guadeloupe, mais immédiatement. Et puis, pourquoi le Plan de cohésion sociale du 19 janvier

2005, même peu contraignant et peu efficace, et qui est censé fixer la programmation du logement social pour la période 2005-2009, ne concerne-t-il pas les DOM ?

À la Réunion par exemple, la situation s'est nettement dégradée ces dernières années. Au lieu de 1 400 logements locatifs sociaux prévus pour l'année 2006, l'offre n'aura été que de 1 200. À titre de comparaison, sur la période 1995-1999, la construction de ce type de logements avait été de 2 450 par an. Concernant la production de logements évolutifs sociaux, le chiffre de la construction a chuté de moitié

depuis les années 1990, passant de 800 à 400 logements. L'année 2005 a été encore plus catastrophique avec seulement 235 logements livrés cette année-là.

Et pourtant, bien des immeubles et bien des maisons individuelles sont construits dans les DOM. Ces dernières années, il y a même eu un afflux de commandes qui ont fait s'envoler les prix des terrains. Cette situation qui peut paraître paradoxale est due en fait aux mesures de défiscalisation en vigueur. La loi de défiscalisation porte sur l'achat ou la construction de la résidence principale, l'acquisition d'un

immeuble en vue de le louer, la souscription de parts ou d'actions de sociétés qui édifient des habitations neuves, des travaux de réhabilitation de logements de plus de quarante ans, etc. La loi permet à ceux qui investissent dans l'habitat des DOM de bénéficier de fortes réductions d'impôts. En 2005 ces réductions ont été estimées à 175 millions d'euros, soit un montant équivalent aux crédits que l'État verse en faveur du logement social.

Dans les DOM, on construit surtout pour les riches !

Emile GRONDIN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Changer la guerre en Irak... en l'intensifiant ?

La pendaison de Saddam Hussein, à l'aube du 30 décembre, diffusée par vidéo dans le monde entier, juge l'abjection de ses bourreaux irakiens et, derrière eux, des dirigeants de l'administration Bush qui tirent les ficelles – pour la circonstance la corde. Saddam Hussein a eu une longue vie de tyran sanguinaire contre les peuples. Mais rien qui puisse justifier que ses bons amis d'hier, chefs d'État et industriels occidentaux, dont les États-Unis et la France, le fassent ou le laissent pendre haut et court. La barbarie de sa mort les juge en premier lieu. Et elle ne fait qu'attiser le feu dans un Irak ravagé par la deuxième guerre américaine lancée en 2003.

Face à la montée du sentiment anti-guerre aux États-Unis, qui s'est entre autres illustrée par la victoire démocrate aux dernières élections de mi-mandat, Bush mettrait la dernière main à une « nouvelle stratégie en Irak ». On saura précisément ce qu'il en est dans quelques jours, mais qu'en attendre ? Quelques nouvelles têtes de son administration ? Mais 20 000 hommes supplémentaires seraient acheminés en Irak. Bush ne veut ni probablement ne sait sortir à court terme du borborygme irakien. Il cherche juste à éviter une débâcle pour son parti d'ici les prochaines présidentielles.

Pour les Démocrates, il est urgent... d'attendre 2008 !

La majorité électorale a changé de couleur aux États-Unis. Les assemblées ont basculé en faveur des démocrates, mais pas question pour les vainqueurs de forcer, voire empêcher la politique du président. Nancy Pelosi, la première femme qui accède à la présidence de la Chambre des représentants, annonce le faire « dans un esprit non pas partisan mais de partenariat ». Autant dire son intention de cohabiter loyalement avec les Républicains et avec Bush. Et tout l'art politicien des Démocrates va consister, d'ici 2008, tout en laissant Bush poursuivre une politique impopulaire, à annoncer un avenir meilleur sans pour autant rien mettre en œuvre ni contre la guerre ni en matière sociale (où la situation se dégrade pour les plus pauvres, et même pour une partie des couches un peu moins défavorisées, malgré les superprofits des capitalistes).

Les choix de Nancy Pelosi en sont la preuve. Tous démagogiques et hypocrites. Œuvrer pour un gouvernement propre, « éthique », en appelant à la diminution du lobbying des grands capitalistes auprès des élus ? Faites ce que je dis mais pas ce que je fais ! Baisser le prix des médicaments, en « encourageant » le gouverne-

ment et les trusts pharmaceutiques à s'entendre ? Sans blague ! Au passage certes, quelques gestes peu coûteux comme de diminuer les taux des prêts aux étudiants ou d'accorder un coût de pouce aux bas salaires (passage du salaire minimum horaire de 5,15 à 7,25 dollars). Mais qu'en sera-t-il en réalité pour les salariés américains victimes du « redressement des affaires » de ces dernières années ?

Et sur la question cruciale de la guerre en Irak, dont une majorité de la population américaine espère la fin, Nancy Pelosi se contente de demander à Bush « une nouvelle orientation en Irak ». Ce qu'il annonce lui-même par ailleurs ! Bref de jouer les opposants plus que timides, en laissant tranquillement faire jusqu'à 2008 (sans engagement qu'en cas de succès démocrate aux présidentielles, la politique en Irak serait différente de la politique républicaine).

La guerre en Irak, sans terme visible

Là-bas, c'est le borborygme sanglant. Le cap des 3 000 soldats US morts vient d'être dépassé. Ce chiffre n'englobe pas les soldats étrangers et les nombreux mercenaires morts aux côtés des troupes US. Il n'englobe pas non plus les morts irakiens des deux camps, combattants comme civils, qui s'élèveraient à plus de 600 000. Pas non plus les millions d'Irakiens devenus des réfugiés dans leur propre pays ou pays voisins. À noter que l'armée américaine compte aussi 150 000 soldats gravement blessés, revenus handicapés.

L'Irak est un nouveau Vietnam. Personne ne peut plus le nier. Comme à l'époque du Vietnam, l'exaspération croissante d'une partie de la population commence à engendrer de vagues promesses politiciennes, voire des ébauches de négociations diplomatiques avec les dirigeants iraniens, syriens, israéliens et autres, sans oublier les grandes puissances, visant pour l'administration américaine à ménager un retrait militaire qui préserverait le maintien de son ordre impérialiste dans la région. Mais ces manœuvres ne signifient pas que la liste des morts ne va pas s'allonger. Au-delà des premières défaites cinglantes des Américains au Vietnam, en 1968, il a fallu encore 7 ans avant leur départ. Aujourd'hui, quand les dirigeants américains parlent de « changer d'orientation » en Irak, constatons que c'est pour y envoyer davantage de soldats !

Robert PARIS

Convergences Révolutionnaires n° 48 (novembre-décembre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : le « commerce équitable », mythe et réalités ?

Articles : Ségolène Royale : une femme nouvelle ! – RESF : contre la chasse aux enfants, la résistance continue – Amiante : le combat contre les patrons tueurs – Roissy : retrait des badges et licenciements déguisés – SNCF : des coups bas à la file – Belgique : l'extrême gauche dans les élections et après – Allemagne : la routine syndicale bousculée à Bosch-Berlin – Mexique : la rébellion d'Oaxaca.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Rapport sur le financement des retraites

Les retraites des salariés toujours en ligne de mire



Jeudi 11 janvier, le Conseil d'orientation des retraites – le COR – devait remettre un rapport au Premier ministre. Ce conseil est consultatif, mais dans le passé ses avis ont souvent été utilisés par les gouvernements pour faire passer ce que tous appellent, en variant à peine les termes, des « réformes indispensables pour l'avenir des retraites ».

Ce rapport, dont les grandes lignes sont déjà connues, pointe, comme une rengaine, la détérioration des comptes de la branche retraites de la Sécurité sociale. Selon lui, le déficit de cette branche, 2,4 milliards d'euros en 2006, 3,5 milliards d'euros en 2007, devrait s'accroître dans les années qui viennent.

Pour tenter de le réduire, le COR préconise, comme bon nombre de ministres en poste ou qui rêvent de l'être, l'alignement des régimes spéciaux sur le régime général, c'est-à-dire l'allongement de la durée des cotisations pour nombre de salariés qui n'avaient pas encore subi les effets de la réforme Fillon (SNCF, mineurs, RATP, marins, EDF-GDF...). Il prône aussi le développement du travail des salariés de plus de 50 ans, des seniors, comme si la quasi-impossibilité de se faire embaucher après un certain âge n'existait pas.

• Amiante

Le gouvernement a un peu reculé

Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, annonçait fin décembre à l'Assemblée nationale un petit délai supplémentaire aux victimes de l'amiante. Le délai légal de quatre ans pour déposer une demande d'indemnisation après la constatation de la maladie pourrait être dépassé. Ainsi, les malades ayant fait constater par un médecin leur état de santé avant le 1^{er} janvier 2003 auraient quelques mois supplémentaires pour déposer leur demande d'indemnisation auprès du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva).

Fin novembre, l'Association natio-

Allant exactement dans le même sens, Danièle Karniewicz, présidente de la Caisse nationale vieillesse, également dirigeante du syndicat des cadres CGC, y a été ces derniers jours de son couplet. « Le problème du financement des retraites est encore plus grave que prévu », prétend-elle, préconisant l'augmentation de la durée de cotisation pour tous les salariés : « Si on vit plus longtemps, peut-être faut-il travailler plus pour pouvoir rester à la retraite plus longtemps. » En novembre, elle avait déjà déclaré sur le même thème : « Il faut avoir le courage de dire que des efforts supplémentaires sont nécessaires, compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie... Cela signifie qu'il faudra travailler plus longtemps... et accepter de payer plus pour nos retraites. »

Le courage, ce ne serait pas de reprendre les contrevérités gouvernementales et patronales. Ce serait simplement de dire : « Exigeons d'embaucher les chômeurs à un salaire correct, arrêtez de donner des milliards d'aide aux patrons au détriment de la Sécurité sociale, interdisons les licenciements des grandes entreprises, et la Caisse Vieillesse sera largement sortie d'affaire. Et la société, dans son ensemble, ne s'en portera que mieux. »

Bertrand GORDES

nale des victimes de l'amiante (Andeva) avait demandé le report de la date butoir du 31 décembre 2006, qui écartait des milliers de malades et leurs familles de l'indemnisation du Fiva. Le gouvernement a donc un peu reculé devant sa protestation.

Mais le délai de prescription reste beaucoup trop court. Les maladies entraînées par l'amiante se déclarent souvent des dizaines d'années après l'exposition. Il serait au moins nécessaire, comme le demande l'Andeva, que la prescription soit portée à trente ans.

Serge VIARD

• **Emploi des polluants dans l'industrie**

Des bombes à retardement

En France, en 2005, 500 000 salariés ont été directement exposés à des polluants très dangereux pour leur santé, et 2,8 millions indirectement. Tels sont les résultats d'une enquête que vient de publier l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), portant sur les agents chimiques CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques c'est-à-dire toxiques pour la reproduction) couramment employés en milieu professionnel. 2 000 établissements appartenant à 30 secteurs d'activité avaient été répertoriés.

Les salariés potentiellement les plus exposés travaillent « essentiellement dans l'industrie chimique et pharmaceutique, chez les fabricants de peintures, de matières plastiques et de détergents », rapporte l'auteur de cette étude. Mais les travailleurs des secteurs du bois, des hydrocarbures, du textile, de l'agroalimentaire, des pressings, de la construction de routes, etc., sont soumis aux mêmes risques, même s'ils sont moins nombreux dans chaque secteur.

Nombre de ces produits sont connus depuis longtemps pour leur toxicité, tels le benzène, le toluène ou le trichloréthylène, utilisés comme solvants industriels, le chlorure de vinyle, servant à la fabrication de PVC, le 1,2-dichloroéthane, entrant aussi

dans la composition du PVC mais surtout employé dans l'industrie pharmaceutique. La liste est bien plus longue : l'enquête de l'INRS porte sur 324 agents chimiques CMR et plusieurs centaines de dérivés pétroliers. Pour certains d'entre eux, des produits de substitution existent, moins nocifs pour les travailleurs mais, soucieuses de faire des économies, les entreprises attendent parfois des années avant de les utiliser, quand elles le font !

Il existe pourtant une législation très contraignante pour l'emploi des produits dangereux ou nocifs dans l'industrie. Elle reste souvent lettre morte. Par exemple, les patrons sont obligés de faire remplir une fiche individuelle aux salariés exposés aux produits chimiques, aux préparations dangereuses et agents CMR. Bien souvent, les travailleurs doivent insister pour obtenir cette fiche. Et surtout, ils sont généralement peu ou mal informés des risques qu'ils encourent, alors que des chercheurs chargés des cancers professionnels parlent de « bombes sanitaires » équivalant à dix fois l'amiante et qui vont faire de très nombreux morts.

Mais, comme pour l'amiante, les autorités laissent faire et les industriels empochent leurs profits sans états d'âme.

Marianne LAMIRAL

• **Montbéliard (Doubs)**

Les locataires ne se contentent pas des promesses de Chirac

Dans le cadre de la réhabilitation de la Zup de « La Petite Hollande », l'organisme logeur Néolia veut détruire, rue Massenet à Montbéliard, un immeuble de neuf étages. Pour accélérer le départ des locataires pas encore partis, Néolia n'a rien trouvé de mieux que de faire couper l'arrivée du gaz de ville dans cet immeuble. Explication : certains appartements vides sont squattés, donc il y aurait des problèmes de sécurité.

Les locataires restants ont donc été priés de s'acheter une bouteille de gaz et l'équipement qui va avec. Et à leurs frais car, bien entendu, il n'était pas question pour Néolia de prendre en charge ces dépenses. Précisons tout de même que Néo-

lia est un des dix premiers opérateurs du logement social en France, avec un chiffre d'affaires annuel de 183 millions d'euros.

Heureusement, la solidarité entre locataires a vite joué. D'abord, pour chauffer les plats des uns chez les autres déjà équipés. Ensuite, et surtout, pour dénoncer publiquement ce qu'ils pensaient de tout ça.

Une délégation de locataires s'est rendue en mairie de Montbéliard. Une initiative efficace car, dès le lendemain, des plaques électriques étaient installées gratuitement dans chaque appartement.

Correspondant L.O.

• **Enseignement**

Des milliers de postes supprimés



Juste avant une réunion paritaire avec les syndicats, le ministère de l'Éducation de Robien a annoncé le 9 janvier son projet de supprimer plus de 5 000 postes dans les collèges et les lycées à la rentrée de septembre 2007. Les académies de Lille, Versailles, Nancy, Dijon, Reims et Amiens seront les plus touchées par ces mesures.

D'après le ministère, plus de 3 000 postes vont disparaître du

fait de l'allongement des horaires de travail de certains enseignants et par le biais d'autres mesures comme le non-remplacement d'enseignants considérés en surnombre. 2 000 autres postes seront supprimés au titre de la diminution des effectifs prévue pour la rentrée 2007.

Alors que l'on évoque de plus en plus le problème des jeunes en difficulté scolaire, qui

devraient bénéficier d'un soutien personnalisé, pour satisfaire aux restrictions budgétaires exigées par le gouvernement le ministre de l'Éducation agit en sens contraire. Il programme des milliers de suppressions d'emplois et s'attaque aux conditions de travail des enseignants, au détriment de la qualité de l'enseignement.

R.M.

• **Routes nationales**

Chère régionalisation !

La décentralisation du réseau des routes nationales confiées aux départements, depuis juillet 2005, a vite progressé. Quant à la DDE, Direction départementale de l'équipement, elle a disparu comme service unique au niveau national.

Dans les faits, on aboutit à des situations plutôt cocasses, comme vient de le rappeler un reportage sur le département du Rhône. Les services départementaux ont ainsi récupéré, entre autres, un petit bout de nationale 7 au sud de Lyon, rebaptisée D 307 ; la même s'appelle D 6007 dans les Alpes-Maritimes et DN 7 dans le Var, histoire sans doute d'aider les automobilistes à se perdre. Mais, au-delà de l'absurde, on se rend compte que ces change-

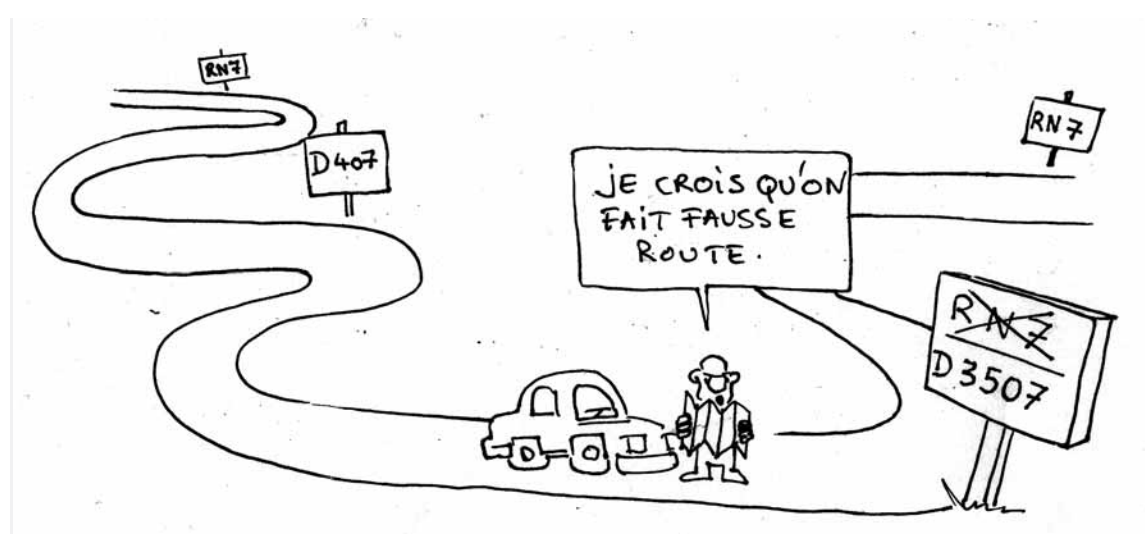
ments d'appellation entraînent des changements de panneaux et des centaines de milliers d'euros jetés par les fenêtres !

Et justement, les finances sont plus que serrées. Quand il a décidé le transfert de 60 % des routes nationales aux départements, le gouvernement avait promis de transférer des fonds pour l'entretien, calculés sur les dépenses précédentes. Or, hasard ou calcul, ces dépenses étaient plus que modérées. Le temps passant, on peut imaginer que les dépenses nécessaires excéderont vite, dans le futur, le budget ainsi transféré. Quant aux projets neufs, l'État a prévenu qu'il ne participerait plus à leur financement, faisant valoir qu'en retour il ne demanderait plus rien aux départements pour le réseau resté national.

Vu le peu d'enthousiasme des présidents des Conseils généraux, même de droite comme l'UDF du Rhône, on peut imaginer que les finances départementales vont en prendre un coup. Sans parler du sort des salariés de l'ex-DDE, qui s'inquiètent pour leur avenir, leur salaire et leurs conditions de travail.

Le directeur général des routes au ministère de l'Équipement a fait remarquer, il y a quelques mois, qu'en ce qui concerne la gestion des effectifs et la réalisation d'économies la nouvelle logique était extrêmement prometteuse. Du point de vue de l'État, peut-être. Mais du point de vue du personnel de l'ex-DDE et des usagers, cela nous promet le pire.

Sylvie MARÉCHAL



• Belgique

Volkswagen Bruxelles : Retour à l'usine, mais rien n'est réglé

Sept semaines après l'annonce de la suppression de 4 000 emplois dans l'usine de Bruxelles, les travailleurs sont revenus dans les ateliers, lundi 8 janvier.

Vendredi 5 janvier, les syndicats avaient organisé un référendum pour ou contre la « continuation du mouvement ». 2 000 des 4 800 ouvriers de l'usine ont voté ; les 1 900 ouvriers qui ont signé pour un départ volontaire avec une prime étaient exclus du vote. 46 % se sont malgré tout prononcés pour la poursuite du mouvement.

À l'assemblée générale le matin du référendum, les dirigeants des trois syndicats ont tous défendu ce qu'ils appellent l'accord avec la direction, déclarations accueillies froidement par les 2 000 travailleurs assemblés et hués par la forte minorité qui avait participé, contre l'avis de ces mêmes dirigeants syndicaux, au maintien d'une présence devant l'entrée de l'usine depuis sept semaines.

À la fin de l'assemblée une déléguée FGFB, soutenue par les dirigeants de l'appareil bruxellois de la centrale des métallos FGFB (1) et aussi par de nom-

breux travailleurs, a pu prendre la parole pour dénoncer le flou et l'insuffisance de l'accord et appeler à voter contre la reprise. Son intervention, contre l'avis du responsable FGFB de l'entreprise, a été fortement applaudie. Malheureusement, seuls les travailleurs francophones avaient pu suivre le discours prononcé uniquement en français, et non traduit en néerlandais comme cela se pratique habituellement. Cela a été exploité immédiatement par un délégué du syndicat libéral : d'après lui, on avait encore une fois manqué de respect envers les Flamands (60 % des effectifs) ! Mais il s'est bien gardé d'y remédier en traduisant l'intervention, dont c'était moins la langue que les critiques qui l'importunaient.

À l'annonce des résultats du vote vers 18 heures, 150 ouvriers étaient encore présents devant l'usine, pratiquement tous FGFB et francophones. Beaucoup espèrent quand même

repartir en grève à la première occasion.

En effet, rien n'est réglé. Ni pour les 2 200 travailleurs restants, qui ne savent pas quelles seront leurs conditions de travail et de salaire dans les années à venir. Ni pour les 900 prépensionnés, qui pourraient perdre 20 % de leur salaire et devraient se plier à tout travail « acceptable » qui leur serait proposé, sous peine de perdre leur prépension. Les travailleurs de VW seraient les premières victimes de cette mesure du « pacte des générations » imposé fin 2005 par le gouvernement.

Quant aux 1 900 ouvriers ayant signé leur « départ volontaire » avec prime, près de 200 d'entre eux ont déjà demandé de revenir sur ce choix, pris dans la panique organisée par la direction. Beaucoup se sont présentés le lundi matin à l'entreprise, car ils n'ont aucun engagement de la direction concernant leur prime. Ils ne sont même pas certains que VW les laissera tous partir...

Enfin, il y a les travailleurs de la sous-traitance, qui n'ont eu ni prime ni rien et qui s'attendent à de nombreux licenciements. Certains, comme ceux de Faurecia, n'ont pas repris le travail lundi 8 janvier.

Ceux qui voudraient continuer le mouvement auraient toutes les raisons de le faire, en prenant soin de ne pas se laisser diviser entre travailleurs francophones et néerlandophones, pour ne pas prêter le flanc à la démagogie communautaire qui s'est déjà bien immiscée dans les appareils syndicaux.

Correspondant LO

Note (1) : Début 2006, la centrale des métallos de la FGFB s'est divisée en trois « ailes », une wallonne, une flamande et une bruxelloise. L'initiative venait d'une clique de bureaucrates wallons opposée au président flamand de la centrale, accusé d'avoir fait partie, à l'âge de 16 ans, d'une organisation d'extrême droite flamande, ce qu'il n'avait jamais caché, et sous prétexte que la centrale serait « plus combative » sans les Flamands...

• Allemagne

Nouvelles attaques contre les chômeurs

Dans un communiqué publié le 5 janvier, l'Agence fédérale pour l'emploi (l'ANPE allemande) a indiqué qu'elle a sanctionné, en 2006, plus de chômeurs que lors de l'année précédente. Au total, plus de 500 000 d'entre eux (alors qu'il y en avait fin décembre environ 4 millions recensés officiellement) ont ainsi vu leurs allocations réduites pour un motif ou pour un autre.

Cette augmentation des sanctions ne serait pas due, selon la porte-parole de l'Agence, à une attitude particulièrement plus « dure » de l'Agence, mais aux changements intervenus dans la loi.

Depuis 2006, une « période de blocage des allocations » d'une semaine a ainsi été instituée de façon automatique, quelle qu'en soit la raison,

lorsqu'un chômeur se déclare avec retard comme demandeur d'emploi. Bien d'autres périodes de blocage peuvent aussi être instaurées lorsqu'un chômeur refuse une offre d'emploi « acceptable » selon l'Agence, qui est seule juge en la matière, même si l'emploi en question ne correspond pas à la qualification du demandeur d'emploi ou est sous-payé. Ou encore lorsqu'il refuse les différentes « mesures de retour à l'emploi » qui sont autant de stages-bidons destinés à masquer l'étendue du chômage.

Cela concerne en particulier les chômeurs en fin de droits soumis à la loi Hartz-IV, mise en place début 2005 par le gouvernement social-démocrate de Gerhard Schröder. Cette loi avait réduit à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans) la période pendant laquelle les chômeurs touchent une allocation de chômage, alors que cela

pouvait aller jusqu'à 32 mois auparavant. Au-delà, ils ne reçoivent plus que l'aide sociale baptisée « allocation de chômage II » (ALG II), qui se monte à 345 euros par mois.

Comme si tout cela n'était pas suffisant, Rolf Steil, le chef de l'Agence pour l'emploi de Hambourg, vient de proposer fin décembre une baisse de l'allocation mensuelle touchée par ces chômeurs en fin de droits, de 345 euros à 200 euros ! Evidemment, on ne pourrait pas vivre avec une telle aumône. Mais il s'agirait de contraindre – encore plus qu'aujourd'hui – les chômeurs à accepter les petits boulots de contractuels à 1 euro de l'heure que proposent l'État ou les collectivités locales.

Tout cela est cynique et scandaleux. D'autant que l'Agence pour l'emploi a terminé l'année avec un pactole de 12 milliards d'euros et que les caisses sont donc loin d'être vides. Et puis

tout cela contribue à faire pression sur les salaires de ceux qui ont un emploi. Et les patrons ne s'en privent pas. Par exemple, une enquête réalisée par le magazine *Stern* révélait récemment que, en 2006, 27 % des salariés avaient vu leur prime de Noël (qui correspond en général à un treizième mois) supprimée, 12 % avaient vu la prime diminuée... et seulement 8 % ont fait état de son augmentation.

Cette situation est significative de la véritable guerre que mène le gouvernement de grande coalition (la droite et la gauche gouvernement ensemble depuis novembre 2006) contre les chômeurs et l'ensemble du monde du travail, mais qui avait été entamée par les sociaux-démocrates lorsqu'ils étaient seuls au pouvoir.

Henri MARNIER

• Pologne

La démission de l'évêque Une révélation qui ne tombe du ciel

Si les voies de dieu sont impénétrables, celles de la police politique de la Pologne des années 1960-1970 l'étaient beaucoup moins. L'évêque Wielgus, nommé archevêque du diocèse de Varsovie et qui devait devenir primate de Pologne, vient de l'apprendre à ses dépens...

Après sa nomination en décembre par le pape, la presse a révélé qu'il avait collaboré avec la police, à l'époque où la Pologne était une démocratie



Une des principales églises de Cracovie. Le sabre n'est jamais loin du goupillon.

populaire. Sous la pression d'une campagne, il a fini par donner sa démission dimanche 7 janvier.

Visiblement, cette affaire a été aussi l'occasion d'un règlement de comptes entre différents partis, dans et hors de l'Église, dont on ne voit pas bien les contours. Mais ce qui est reproché à l'évêque Wielgus pourrait certainement être reproché à bien d'autres.

Si tous ceux qui ont ainsi collaboré avec le pouvoir, à un degré ou à un autre, étaient écartés des responsabilités dans l'Église, il risquerait d'y avoir une crise de personnel dans l'État le plus catholique de l'Europe. Depuis un an, d'autres prêtres connus ont vu leurs noms cités comme anciens collaborateurs de la police politique. L'actuel primate de Pologne, Joseph Glemp, le reconnaît à demi-mot, puisqu'il a appelé à l'indulgence pour Wielgus en déclarant que la police politique était « une vaste organisation qui pénétrait toutes les cou-

Wielgus
ation
nbe pas

ches de la société polonaise, et en particulier le clergé ».

De son côté, le pape a rappelé qu'il fallait plutôt aller vers la réconciliation que regarder le passé. Car si, entre le pouvoir et l'Église polonaise, les relations n'ont pas toujours été angéliques, elles ont toujours été bien utiles à la continuité de l'État polonais. Au début des années 1950, il y eut une opposition assez rude entre le Parti Communiste polonais et l'Église, symbolisée par l'emprisonnement du Cardinal Wyszynski. En revanche, à partir de 1956 et du retour au pouvoir de Gomulka, il y eut vite une accommodation, pour ne pas dire une collaboration à tous les niveaux. Pendant toute cette période, depuis les simples curés jusqu'aux évêques, tout ce que la Pologne compte de soutanes vécut plus des finances de l'État polonais que de la providence divine.

Sur le plan politique, la seule opposition pouvant s'exprimer ouvertement était le groupe parlementaire catholique dont le chef de file était Tadeusz Mazowiecki, qui compta jusqu'à cinq députés à la Diète. Ce n'est que dans le milieu des années 1970, avec la montée des luttes ouvrières, que ces groupes saisirent l'occasion et s'opposèrent au pouvoir, apparaissant ainsi comme les porte-parole de la contestation. C'est alors que le clergé vit, à nouveau, certains de ses membres persécutés, comme le prêtre Popieluszko, assassiné en 1984. En 1989, Mazowiecki put ainsi prendre la tête, en tant que Premier ministre, du Premier gouvernement dirigé par le syndicat Solidarité...

Ces « révélations » sur l'évêque Wielgus viennent un peu ternir le mythe d'une Église polonaise qui aurait toujours été une pure opposante à l'égard de l'ancien pouvoir. Mais au fond, quoi d'étonnant ? L'Église catholique tient bien, depuis plus de 2 000 ans, grâce à sa souplesse devant tous les « pouvoirs temporels »...

Samuel LATAN

• Maroc

Paysans condamnés pour avoir manifesté

Le 21 décembre, le tribunal de Taroudant au Maroc s'est finalement prononcé, après plusieurs reports d'audience, sur le sort des cinq militants poursuivis pour leur participation à une manifestation, le 7 mai 2006.

Cette marche était destinée à exiger le respect des droits des villageois d'Ouzioua, expropriés à la suite de la construction d'un barrage. Parmi les 35 hameaux de la zone, certains sont en outre, depuis 2001, privés d'accès à l'électricité, à l'eau potable et à l'eau d'irrigation provenant du barrage. Les grandes propriétés où mûrissent les agrumes destinés à de grandes exploitations capitalistes n'ont, elles, qu'à ouvrir les vannes pour bénéficier de l'eau du barrage.

Cette simple manifestation contre la violation des droits des paysans pauvres a valu à quatre des militants quatre mois de prison avec sursis et une amende de



Les paysans derrière une banderole portant leurs revendications.

2 500 dirhams chacun, soit 250 euros, une somme importante pour eux.

Le procès avait aussi entre autres pour but, selon ces militants, de détourner l'attention

publique de l'attitude des autorités de Taroudant, entre les mains desquelles auraient disparu les trois millions de dirhams réservés à l'électrification et à l'approvisionnement en eau potable.

Ceux-ci étaient en principe destinés justement à réparer les dommages causés aux paysans pauvres par la construction du barrage...

Viviane LAFONT

• Abou Dhabi

L'art s'achète au cours du pétrole

L'émirat d'Abou Dhabi veut construire quatre musées de prestige, dont un « Louvre » bis. Pour ce faire, il demande aux conservateurs des musées français de prêter des œuvres d'art à long terme, déclenchant aussitôt un tollé parmi ces derniers.

Les musées ont l'habitude de se prêter des collections, mais ils

le font gratuitement. Ce qui a choqué les conservateurs est le fait que le gouvernement français a accepté cette tractation, en échange d'un milliard d'euros dont on ignore ce qu'il fera, et sans qu'ils aient leur mot à dire sur cette opération.

Abou Dhabi, comme tous les émirats du golfe Persique, est un

îlot de luxe que ses frontières séparent des pays voisins et de leurs masses pauvres, de façon que celles-ci ne puissent voir la couleur des revenus du pétrole et du développement qu'ils pourraient permettre. Sur ce bout de désert, on construit des piscines et des golfs toujours verts, pour une clientèle internationale que

faire de gros chèques ne gêne pas. On cultive aussi du blé, des légumes ou des fruits à des prix de revient prohibitifs, en pompant l'eau des nappes primaires qui ne peuvent se renouveler.

Maintenant, il y aura aussi un Louvre. Il faut bien appâter la clientèle des hôtels de luxe !

Marianne LAMIRAL

• Arcelor Mittal

Quand l'acier se transforme en or...

Les actionnaires d'Arcelor Mittal, le nouveau numéro un mondial de l'acier, se portent très, très bien. Le groupe a annoncé qu'il tablait pour 2006 sur 11,5 milliards de « résultat opérationnel », et cela devrait être encore meilleur en 2007. Une bonne nouvelle ne venant jamais seule chez les très riches, on apprend que Lakshmi Mittal, le plus gros actionnaire du groupe, a été sacré l'homme le plus riche de Grande-Bretagne, avec une fortune estimée de 19,6 milliards d'euros.

Du côté de ses affaires, Arcelor Mittal vient de racheter pour 1,1 milliard d'euros le groupe sidérurgiste mexicain Searca et la mine de fer qui va avec. La Bourse a salué ce rachat par une hausse de 2,37 % en une seule

journee. Il est question aussi de la construction en Inde d'une aciérie géante capable de produire 12 millions de tonnes d'acier par an, ce qui coûterait au groupe 6,7 milliards. Et il est sur les rangs pour prendre une participation majoritaire dans l'exportateur indien de minerai de fer Sesa Goa, pour un milliard d'euros.

Contrairement à ce qu'on nous a répété pendant des décennies pour justifier les fermetures d'usines, produire de l'acier, ça rapporte, et même beaucoup. Et cela a toujours rapporté. En témoigne l'éclatante santé financière des Wendel. Leurs intérêts sont au chaud dans une société financière cotée en Bourse, Wendel Investissement. Le cours de

l'action a progressé de 244 % en cinq ans et, selon le journal *Les Échos*, le groupe dispose d'un « trésor de guerre » de 1,7 milliard d'euros. Trésor d'une

guerre sociale que tous ces groupes mènent au monde du travail.

Etienne HOURDIN

La prochaine réunion du
Cercle Léon Trotsky
sera consacrée à l'écologie
vendredi 26 janvier à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité 24, rue Saint-Victor à Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 3 euros

• Janvier 1957, la bataille d'Alger

Les exactions des généraux tortionnaires sous le gouvernement socialiste

Au début du mois de janvier 1957, Robert Lacoste, le ministre-résident à Alger, socialiste, confiait au général Massu, commandant de la 10^e division parachutiste, la totalité des pouvoirs de police dans la zone d'Alger. Le 7 janvier, 8 000 parachutistes pénétraient dans Alger avec comme objectif de détruire l'organisation algéroise du FLN, le Front de Libération Nationale, qui se battait pour l'indépendance de l'Algérie.

La répression s'abattit dès lors avec brutalité sur la population de la casbah d'Alger : tortures, assassinats, disparitions s'y multiplièrent. Ce fut le début de ce qu'on appela la « bataille d'Alger », « *le sang et la merde* », comme le dit plus tard le général Bigeard, un des chefs militaires d'Alger. L'armée arrêtait, fichait, torturait dans des centres de transit et de triage. C'était la torture à la « gégène », la baignoire, les coups. On parla de 3 000 disparus.

Cette répression avait été décidée par un gouvernement socialiste dont le président du Conseil socialiste, Guy Mollet, était investi des « pouvoirs spéciaux » depuis le 16 mars 1956, votés par les députés socialistes et communistes. C'est en s'appuyant sur un décret relatif à l'application de la justice militaire en Algérie, signé le 17 mars 1956 par Guy Mollet avec son ministre de la Défense Bourguès-Maunoury, celui de la Justice François Mitterrand, et Robert Lacoste, que le préfet put donner en ce

début janvier 1957 tout pouvoir aux généraux Massu, Bigeard et autres.

Alors que la population algérienne subissait la répression de l'armée française, en France les protestations contre la guerre d'Algérie se faisaient entendre, venant de soldats du contingent, notamment des « rappelés », qui refusaient de partir faire cette « sale guerre », et d'intellectuels qui réagissaient contre la pratique de la torture. Le gouvernement socialiste, lui, continuait à couvrir l'action et les exactions de son armée, en particulier en niant l'utilisation de la torture.

Au bout de neuf mois d'une répression systématique et particulièrement brutale, si le FLN fut démantelé à Alger, la partie n'était pas gagnée pour autant pour l'impérialisme français : la population algérienne n'était toujours pas soumise.

Incapables de gagner la guerre contre le peuple algérien, mais incapables aussi

d'imposer l'idée d'une paix négociée au corps des officiers, ou aux pieds-noirs, les socialistes quittèrent le gouvernement après avoir sollicité l'homme de droite De Gaulle, pour qu'il revienne au pouvoir.

Les exactions des paras de Massu, couverts par la veulerie du gouvernement socialiste, ne purent empêcher le peuple algérien de parvenir, en 1962, à l'indépendance. Elles la firent seulement payer d'un peu plus de morts, de tortures et de haine.

Aline RETESSE

À propos du comportement de l'armée en Algérie, Guy Mollet déclarait dans un discours prononcé devant la fédération socialiste de la Marne, le 14 avril 1957 : « *Sans doute des actes de violence, extrêmement rares, ont été à déplorer. Mais ils ont été, je l'affirme, consécutifs aux combats et aux atrocités des terroristes. Quant aux actes de torture prémédités et réfléchis, je dis que si cela était, ce serait intolérable.*



Photo prise lors du tournage du film de Gillo Pontecorvo, La Bataille d'Alger.

On a comparé à ce sujet le comportement de l'armée française à celui de la Gestapo. Cette comparaison est scandaleuse. Hitler donnait des directives qui préconisaient des méthodes barbares, tandis que Lacoste et moi avons toujours donné des ordres dans un sens absolument contraire. Des enquêtes ont d'ailleurs été ordonnées et des condamnations prononcées, qui ont sanctionné des actes répréhensibles. Mais ceux-ci, je

répète, pourraient presque se compter sur les doigts de la main. »

Mais, quoi qu'en dise Guy Mollet, les socialistes, qui avaient été élus en janvier 1956 en promettant de faire la paix en Algérie, avaient bel et bien intensifié la guerre avec la complicité du PCF, et couvert ainsi les activités des tortionnaires de l'armée française.

A.R.

• Mayotte

Chasse aux sans-papiers : le triste record

La direction centrale de la Police des frontières de Mayotte, île située dans l'océan Indien entre Madagascar et la côte est de l'Afrique, qui est un territoire français, s'était fixé pour objectif d'exécuter 900 interpellations de clandestins dans les derniers jours de l'année 2006. Les services de police, de la marine et de la gendarmerie se sont bien acquittés de cette mission, battant, paraît-il, des records nationaux dans l'arrestation des sans-papiers.

Cette année, 12 000 reconduites à la frontière ont en effet été effectuées à Mayotte. Ce chiffre correspond à la moitié des expulsions réalisées sur l'ensemble du territoire national annoncées par le ministère de l'Intérieur.

Les émigrants qui viennent des autres îles de l'archipel des Comores, principalement d'Anjouan, fuient la misère à bord d'embarcations de fortune, les « kwassa-kwassa ». Ils payent environ 400 euros pour

franchir, souvent au péril de leur vie, les 70 kilomètres qui les séparent de l'île de Mayotte. Depuis janvier 2006, pas moins de 88 de ces « bateaux » ont été interceptés.

Arrivés à Mayotte, les Comoriens sont victimes d'individus peu scrupuleux, de policiers et d'hommes politiques qui affichent sans vergogne leur mépris pour les « étrangers », comme si tous les habitants de l'archipel n'étaient pas un même peuple.

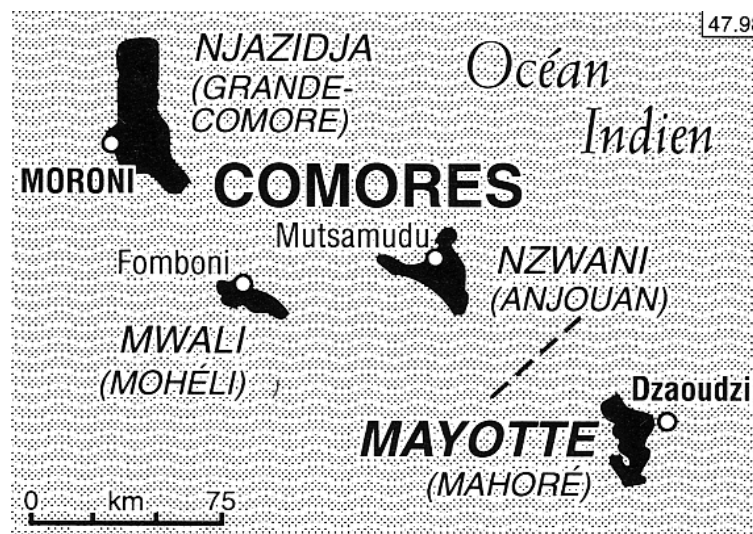
La volonté du ministre de l'Outre-mer, de Sarkozy et du député de Mayotte, Mansour Kamardine, d'enrayer ce qu'ils considèrent comme un fléau, relève non seulement de l'infamie mais aussi de l'absurdité. Sur les 160 000 habitants que compte Mayotte, un tiers sont considérés comme étant des clandestins. Koungou, la deuxième ville de l'île, compte plus d'immigrés et de sans-papiers que de population dite d'origine.

Malheureusement, cette politique répressive à l'égard des Comoriens trouve un certain écho parmi une partie de la population mahoraise, qui voit d'un mauvais œil cette concurrence « étrangère ». Elle se

trompe bien entendu d'adversaire, mais surtout encourage des individus aux propos nauséabonds et aux gestes comme celui de ce maire UMP de Brandelé, récemment condamné

pour avoir donné l'ordre d'incendier des cases habitées par des personnes d'origine comorienne.

Emile GRONDIN



• Marseille RTM (Régie des Transports de Marseille)

Pourquoi faire simple...

Les métros de Marseille ayant besoin d'une grande révision, il a été fait appel à des entreprises lointaines et pas toujours adaptées, d'où un véritable rallye de morceaux de trains qui se déroule entre Marseille, Albi et Milan.

En effet en 2009 la ligne 1 du métro de Marseille se verra allongée de 2,5 km et dotée de quatre stations supplémentaires. Les trente-six trains seront alors insuffisants pour un trafic accru. De plus, ces trains datent de 1977 pour la série A et 1981 pour la série B et devront impé-

rativement avoir bénéficié d'une grande révision d'ici 2009, c'est-à-dire d'une remise à neuf totale du train : intérieur, extérieur, bogies, moteur, etc. Or la capacité des ateliers en espace et en personnel, malgré l'embauche d'une quinzaine de nouveaux compagnons, ne permettrait pas de « tenir les temps ».

Il a donc été prévu que les 15 trains de la série B soient révisés à Marseille et les 21 de la série A... ailleurs. La direction de la RTM a choisi après de longues tractations une entreprise spécialisée, la Safra, à Albi.

84 voitures doivent donc partir en camion, à 500 km de Marseille, se faire refaire une beauté.

Mais voilà, la Safra ne s'occupant que des caisses, les bogies auront été, eux, déposés et envoyés en camion à... Milan, à 1 000 km d'Albi, chez RSI, entreprise ferroviaire italienne. Ils devront ensuite être rapportés, en camion, à Albi pour y être remontés et regagner enfin Marseille... toujours en camion.

Oui, mais il se trouve maintenant que l'entreprise RSI n'est pas capable de reconditionner l'une des pièces des bogies, le « pont » qui relie les roues. Il

était donc prévu qu'elle dépose ces « ponts » des bogies et les envoie dans une autre entreprise. Mais voilà maintenant que cette autre entreprise s'avère incapable de faire le travail, faute d'outillage spécialisé...

Aux dernières nouvelles, un train terminé est bloqué à Albi, faute de bogies. Huit bogies sont revenus d'Italie à Marseille sans avoir été refaits, mais quand même tellement bien nettoyés au karcher qu'il est très difficile de les démonter car la visserie est rouillée. Ce sont finalement huit bogies neufs,

refaits à Marseille, qui sont partis en catastrophe à Albi, afin de faire revenir le train, encore sur camion.

Dans les ateliers de la RTM, nous restons plutôt philosophes car les 15 embauches nous ont fait du bien. Mais, comme disait un travailleur italien de RSI, venu quelques jours aux ateliers de Marseille, c'est « bricolissimo ». On nous le dit et le redit, l'entreprise privée peut faire des merveilles... de désorganisation ?

Correspondant LO



Un bogie chargé sur un camion entame un hasardeux voyage.

• Hôpital Monts-et-Barrages Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne)

Mobilisation du personnel pour obtenir des moyens

L'hôpital Monts-et-Barrages est composé de deux sites : l'hôpital rural de Saint-Léonard-de-Noblat, qui accueille surtout des personnes âgées dépendantes et comporte aussi un service de soins palliatifs, et une unité spécialisée dans les soins aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer située dans la bourgade de Bujaleuf. Les deux établissements ont été récemment fusionnés et manquent terriblement de moyens, et notamment de personnel, au point qu'à Saint-Léonard il n'était possible de donner une douche aux patients qu'une fois par mois. En se mobilisant en novembre (réunion publique d'information, démarches auprès de la direction et de l'ARH), le personnel a obtenu une rallonge de 66 000 euros, ce qui a permis de boucler le budget de fin d'année, de solder les

congrés en retard et d'obtenir quelques moyens qui font que les patients sont maintenant douchés... tous les quinze jours !

Sur 261 agents, 61 sont en contrats précaires avec une rotation importante et, faute de personnels qualifiés, ce sont souvent ces agents qui effectuent des tâches normalement dévolues aux infirmiers, comme par exemple la distribution des médicaments. Les conditions de travail sont si pénibles (course incessante et changements continuel d'horaires et de repos) que cet automne le taux d'absentéisme a atteint 12 %, essentiellement des pathologies du dos et de l'épuisement psychologique.

Le personnel a donc décidé de remettre ça de façon « préventive », comme ils disent, pour obtenir des moyens sur le

budget de 2007 : au moins trois infirmières, cinq aides-soignants et deux agents des services hospitaliers supplémentaires. Samedi 6 janvier, un rassemblement a été organisé devant l'unité de Bujaleuf, puis un autre rassemblement de plus de 100 personnes sur le marché de Saint-Léonard qui s'est ensuite rendu devant l'hôpital de Saint-Léonard, où un bureau d'embauche symbolique a été ouvert en réponse à la direction qui prétend ne pas trouver de personnel. Des chômeuses de Saint-Léonard, qui ont également déposé une demande d'embauche à la direction, sont venues s'y inscrire. La presse et la télévision locale ont largement informé sur ces actions et le personnel de l'hôpital ne compte pas en rester là !

Correspondant LO

• Industrie pharmaceutique

Merck vend sa branche de médicaments génériques

Le groupe Merck envisage de vendre ses activités de médicaments génériques. En France, cette activité emploie un peu plus de 300 personnes, la plupart dans l'agglomération lyonnaise.

Déjà en 2003 Merck avait annoncé la fermeture du site Lacassagne, à Lyon, avec plus de 300 suppressions d'emplois, étalées de 2004 à 2006. La lutte des salariés n'avait pas réussi à faire changer d'avis la direction. Cette fois c'est toute une branche, qui emploie 5 000 personnes dans le monde, qui est menacée d'être vendue.

Ce n'est pas que cette branche soit déficitaire : elle a réalisé 1,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2005, avec un bénéfice de 238 millions. Dans cette branche, Merck occupe le quatrième rang

mondial, et le premier en France. Et le secteur des médicaments génériques est en expansion.

Mais ce secteur est probablement moins rentable que d'autres secteurs pharmaceutiques, et Merck, qui s'est endetté de 10 milliards d'euros en achetant le groupe de biotechnologies Serono, espère récupérer 4 milliards d'euros par la vente de Merck Generics. Peu lui importe le sort des travailleurs de la branche vendue, qui ne savent pas s'ils vont tomber dans les mains d'un investisseur financier ou d'un groupe pharmaceutique.

Dans tous les cas, il leur faudra probablement se battre pour maintenir leurs emplois et leurs droits.

Correspondant LO

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 101

(décembre 2006 - janvier 2007)

Textes du 36^e congrès de Lutte Ouvrière

- L'économie capitaliste mondiale en 2006
- Les relations internationales en 2006
- Situation intérieure
- Existe-t-il un danger d'extrême droite en Europe occidentale ?

Textes soumis au vote par la minorité

- Russie : la contre-révolution n'est pas un long fleuve tranquille
- Nos orientations pour une année qui ne sera peut-être pas qu'électorale

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro

• SNCF – Région Bretagne

Les dégâts des restructurations

À Rennes comme ailleurs, cela fait des années que la SNCF découpe ses activités et dégrade les conditions de travail des salariés, en particulier en faisant de plus en plus appel à des entreprises privées.

Par exemple des travailleurs d'USP, une filiale de Veolia, effectuent le nettoyage des trains et des locaux, mais font aussi des travaux dans les ateliers pour la rénovation de rames de la banlieue parisienne.

Dans les petites gares, la filiale privée Effia de la SNCF a embauché des travailleurs à temps partiel, qu'elle paye mal et qui, comme à Montreuil-sur-Ille ou à Montauban, sont chargés d'assurer la sécurité aux abords des voies. Ils n'ont accès ni à une salle de pause ni à des toilettes, car le plus souvent la gare est fermée.

La SNCF a confié les foyers de Brest et Quimper, utilisés par les personnels roulants, agents de conduite et contrôleurs, à une filiale privée, Orfea, dont elle partage le contrôle avec le groupe hôtelier Accor. Quant aux « petits » foyers comme ceux de Morlaix, Auray et bientôt Saint-Malo et Lannion, la SNCF les ferme.

Des services administratifs ont été fermés, comme le service de prestations familiales du personnel, désormais centralisé à Rennes pour les quelque 16 000 cheminots du Grand-Ouest. Cela s'est accompagné de dizaines de suppressions de postes.

Aux Magasins des Ateliers, une vingtaine de postes ont disparu en 2006. En cinq ans, un emploi sur cinq en Bretagne-Sud est ainsi passé à la trappe.

Dans le domaine du transport de marchandises, les aberrations sont flagrantes. Les installations neuves de la plate-forme rail-route (filiale SNCF) de Rennes ont été abandonnées à peine installées, avec des suppressions de postes à la clef. Il n'y a donc plus aucun transport combiné rail-route en Bretagne, alors que la SNCF fait sa publicité en vantant les mérites écologiques du transport par rail.

La réorganisation du transport marchandises, qui accompagne l'ouverture du trafic Fret à la concurrence,

s'est traduite par le transfert d'une partie du Fret vers la filiale privée de la SNCF, VFLI. En conséquence, le groupe agroalimentaire Le Guessant n'a plus recours, pour ses convois de céréales ou autres farines, à la SNCF, mais à la société EWS, transporteur ferroviaire issu du démantèlement de la société anglaise British Rail.

Cette évolution ne va pas sans poser des problèmes de sécurité. Désormais, le salarié qui assure la régulation des trains dans les petites gares n'est plus systématiquement informé des trains en circulation. Il ignore leur composition, leur longueur, leur parcours prévu, etc.

La vague de restructurations atteint maintenant la conduite des trains. La SNCF se sert de la concurrence pour exercer un chantage à l'encontre de ses salariés, en tentant d'aligner tout le monde sur des conditions de travail dégradées : journées d'amplitude plus importante, temps de conduite de nuit allongés, etc.

Le chantage s'exerce également sur les salaires : la SNCF instaure une nouvelle catégorie de conducteurs, les conducteurs de manœuvre et lignes locales (CRML) payés au rabais. Depuis quelques mois, des conducteurs récemment embauchés à Auray, Saint-Brieuc et maintenant Rennes ont un salaire plus faible pour un temps de travail plus long.

La concurrence est ainsi devenue le hochet de l'encadrement dans tous les secteurs. Jusqu'aux ateliers d'entretien des locomotives où, pour faire accepter la mise en place d'horaires d'équipes, le transfert de l'activité vers un autre atelier SNCF est brandi comme une menace !

Et ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont le train déraile... et pas seulement en Bretagne !

Correspondant LO

• Gare de Paris-Lyon

La direction organise la précarité

La direction de la gare de Lyon à Paris vient de mettre à l'essai pour deux mois, à un nouveau poste, un travailleur qu'elle embauche en CDD dans la gare depuis... 2003 ! Elle vient également de lui permettre d'avoir une chambre dans un foyer SNCF.

Tout cela n'est pas grand-chose et ce travailleur reste donc, encore aujourd'hui, en situation précaire. Mais c'est un premier recul de la direction, probablement lié au fait que l'attitude de la SNCF à son égard mobilise un certain nombre de cheminots, décidés à lui faire obtenir une embauche en contrat à durée indéterminée.

En juin 2003, alors qu'il

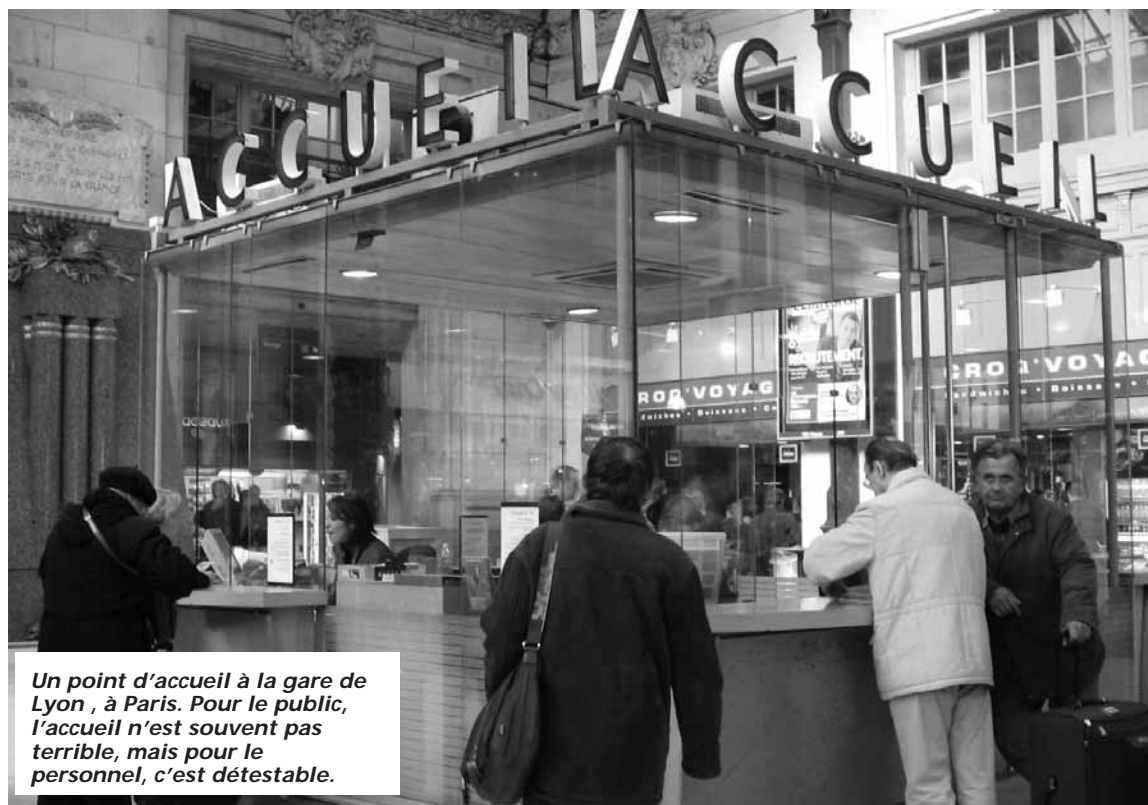
avait plus de 30 ans, âge limite pour être embauché au statut cheminot, Mohamed a travaillé comme agent commercial à la gare de Lyon. Depuis, il a occupé divers postes, notamment à l'accueil et aux ventes, toujours en CDD. En 2006 il a demandé son embauche en CDI, demande refusée par la direction qui ajoutait : « *Ne possède pas une maîtrise suffisante et complète de son poste.* » Elle lui

annonçait également que, son CDD devant se terminer en avril 2007, il ne serait pas renouvelé.

C'était un coup d'autant plus dur que Mohamed était sans domicile fixe, l'agence logement de la SNCF lui ayant toujours refusé un logement parce qu'il est en... CDD !

Aujourd'hui, il reste à confirmer le recul de la direction et à obtenir pour Mohamed un CDI et un logement corrects.

Correspondant LO



Un point d'accueil à la gare de Lyon, à Paris. Pour le public, l'accueil n'est souvent pas terrible, mais pour le personnel, c'est détestable.

• Paris Rive Gauche

Galère pour les handicapés

« À l'arrivée de la personne à mobilité réduite (PMR), le chef de service (...) se doit de se renseigner auprès de la gare destinataire quant à la capacité à le recevoir. Après réception de la réponse positive (un certain délai pouvant parfois être nécessaire), l'acheminement et sa montée jusqu'au train de la PMR peuvent être réalisés. »

Voilà un petit extrait d'une note éditée sous l'autorité de la direction régionale de la SNCF Paris Rive Gauche par le chef de gare de Juvisy (Essonne). La note précise ainsi que, dans le cas d'une réponse négative de la gare destinataire, la personne handicapée ne pourra pas prendre le train, et cela même si elle a son billet en poche ! Ainsi quelqu'un qui souhaite aller

prendre un train grandes lignes à Austerlitz, à partir des gares situées entre Paris-Austerlitz banlieue et Invalides, ne pourra pas le faire, puisqu'il n'y aura pas la faire, puisqu'il n'y aura personne pour le faire descendre du train de banlieue. Il devrait descendre à la station Bibliothèque-Mitterrand parce que, là, quai et trains sont de plain-pied. Pour faire ensuite le trajet jusqu'à Austerlitz, il n'aurait qu'à se débrouiller. C'est d'autant plus invraisemblable que des ascenseurs ont été construits il y a peu à Austerlitz pour répondre aux problèmes des handicapés.

La note en question explique aussi que les cheminots qui prendraient l'initiative d'aider une personne handicapée à monter ou descendre d'un train

sur le tronçon en question seraient rendus personnellement responsables en cas d'accident.

Si seule la stupidité d'un chef était en cause, ce serait déjà inadmissible. Mais pendant la période des fêtes qui vient de s'écouler, le manque de personnel pour aider à manœuvrer dans les gares et les trains les appareils des personnes handicapées a été encore plus criant que d'habitude. C'est pourtant bien la SNCF qui avait placé l'année 2006 sous l'enseigne « *tout faire pour les handicapés* » et c'était bien Chirac qui s'était fait photographe par toutes les télévisions, pendant sa visite aux ascenseurs de la gare Montparnasse...

Correspondant LO

• Ateliers TGV de Châtillon (Hauts-de-Seine)

Grève surprise

Aux ateliers TGV de Châtillon (Hauts-de-Seine), la direction pensait pouvoir réaliser sans difficultés sa réorganisation d'un secteur qui travaille en 3x8. Elle prévoyait la mise en place d'un roulement de nuit pour la moitié du temps et, pour l'autre moitié d'horaires à disposition. La suppression de 14 postes sur 130 était également prévue.

Le 28 novembre dernier, plus de 200 cheminots avaient envahi le CE pour dire leur colère et demander le retrait du projet. Mais les dirigeants syn-

dicaux mettaient tout leur poids pour arrêter une mobilisation qui allait en s'amplifiant, et la direction pensait donc pouvoir être tranquille.

Eh bien non ! Avant les fêtes une pétition était signée par une grande majorité des travailleurs en 3x8. La direction n'y a pas prêté attention et a fait comme si elle n'existait pas. Mal lui en prit. Dans la nuit du jeudi 4 janvier, les travailleurs présents des secteurs concernés cessaient le travail, sans appel syndical et à 100 %, pendant quatre heures, demandant que la direction

retire son projet.

Tiré de son lit, le directeur de l'atelier a d'abord tenté d'intimider les grévistes en les menaçant de sanctions. Comme cela n'a impressionné personne, il s'est ensuite répandu en lamentations sur l'absence de moyens à sa disposition.

Les cheminots lui ont répété ce qu'ils disent depuis deux mois... et, au jeu des plus têtus, ce n'est pas la direction qui l'emportera.

Correspondant LO

• Région de Chambéry

Les TER OK, mais pas à quai



À la gare de Chambéry, heureusement les quais sont assez longs !

La demande sur les liaisons régionales, beaucoup empruntées par les salariés et les étudiants pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail ou d'étude, a beaucoup augmenté sur la région SNCF de Chambéry, qui couvre les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Ain et de l'Isère. Cette augmentation se manifeste aussi dans d'autres régions SNCF. Ainsi, les rames de la ligne Saint-Étienne-Lyon sont plus que saturées. Cette ligne est une des toutes premières en France pour le nombre de voyageurs transportés.

La Région Rhône-Alpes, qui gère maintenant les trains express régionaux (TER) dévolus à ces trafics, a bien fait des investissements en rames neuves. Mais il y a toujours un retard entre la demande et les infrastructures, aussi bien fixes

qu'en matériel roulant, sans parler de la pénurie d'agents de conduite.

Pour faire face à cette demande en augmentation, la SNCF allonge ses trains (par ajout de voitures ou doublement des rames). Le hic, c'est que certaines petites gares ont des quais trop courts pour pou-

voir accueillir les passagers de ces trains dans des conditions normales de sécurité. La seule mesure qui a été prise, la SNCF se refusant à agrandir ces quais, est la suppression des arrêts de ces trains dans ces gares.

Et tant pis pour les usagers de ces villes !

Correspondant L.O.

• Toray – Saint-Maurice-de-Beynost (Ain)

La direction a dû reculer sur les salaires

Après deux semaines de débrayages pendant la période des fêtes de fin d'année, les travailleurs de Toray ont obligé la direction à doubler l'augmentation générale des salaires pour l'année 2007.

Lors des négociations annuelles sur les salaires, dans cette usine de film plastique qui fonctionne 365 jours par an, 24 heures sur 24, y compris pendant les fêtes, la direction ne proposait que 1 % d'augmentation, après avoir même carrément affiché son intention de remplacer les augmentations générales par une prime. Pour tout le monde, c'était dérisoire, surtout après plusieurs années du même régime.

Chez Toray, la moitié des 430 personnes travaillent en postes 5x8 ainsi qu'une partie des sous-traitants. Le 19 décembre, une partie des postés ont décidé de débrayer 1 h 30 en fin de poste sur la revendication de 50 euros par mois. Durant le week-end de Noël, ces débrayages trois fois par jour sont restés minoritaires, mais les plus déterminés ne se sont pas découragés. La production était perturbée, puisque des arrêts sur des lignes qui fonctionnent en continu ont rapidement des conséquences visibles.

Le 27 décembre, le directeur général est venu, dans chaque atelier et dans chaque équipe, brandir la menace du chômage technique si le travail ne reprenait pas. Mais ce chantage n'a réussi qu'à élargir la grève. Depuis des années, la direction utilise la menace de fermeture ou d'arrêt de certaines lignes au moindre prétexte. Cette fois-ci, nombre d'ouvriers voulaient voir si le patron était vraiment prêt à le faire.

Les débrayages ont donc continué durant le week-end du nouvel an, sans aucun chômage technique à l'horizon. Le moral des grévistes s'est renforcé, d'autant plus que les ouvriers d'une entreprise sous-traitante, GSFM, se souvenant de l'aide que nous leur avions apportée en 2003, ont à leur tour appelé à débrayer en soutien.

Le 4 janvier, la direction finissait par proposer une prime, mais maintenait son opposition totale aux augmentations générales. Elle en faisait un principe. Or, avec les grilles de salaires bloquées, les futurs embauchés se retrouveront bientôt tous au smic, ce qui est déjà le cas des intérimaires. Les patrons voudraient ainsi baisser la masse salariale. Sans parler des exonérations de charges dont ils profitent pour les salaires au smic.

En tout cas la prime n'a pas fait cesser les débrayages, au grand dam des chefs de service qui espéraient que 150 euros suffiraient pour nous calmer.

Finalement, le vendredi 5 janvier, voyant que le nombre de débrayages ne baissait pas à l'approche du troisième week-end, la direction finissait pas céder sur le principe d'une augmentation générale de 30 euros en plus de la prime.

Les grévistes ont accepté, contents d'avoir fait reculer le patron et démontré que son chantage était de l'intox : il tient à sa production, à ses machines et il a besoin de nous pour les faire tourner. Et puis, c'était de bon augure pour préparer la suite. Car ce ne sont pas 30 euros qui suffiront à régler le problème de nos salaires.

Correspondant LO

• Energy Plast (ex-Samsonite) – Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais)

Samsonite, parti avec profits et bagages... doit payer !

La majorité des 204 salariés de l'entreprise Energy Plast d'Hénin-Beaumont, près de Lens, se mobilisent par des débrayages, des discussions avec la population sur les marchés, des rassemblements, etc.

Plus de 200 ex-salariés du

riche groupe de bagagerie Samsonite ont été « repris » par des spécialistes de reprises foireuses d'entreprises. Energy Plast évoquait en septembre 2005 une production de valises sous la marque « Evasion Paris », ou de panneaux photovoltaïques, ou

de pièces de plasturgie pour l'automobile... En réalité, après avoir continué à travailler à 84 % pour Samsonite, la production est au ralenti depuis plus d'un an et les salariés craignent de ne pas être payés en janvier...

Samsonite s'est débarrassé

d'eux en évitant de financer un plan social et des reclassements, alors que ce groupe fait des profits et a largement les moyens de payer. Les travailleurs lui réclament des comptes et ils ont bien raison !

Correspondant LO

• Recul du marché automobile

Les travailleurs n'ont pas à subir le chantage patronal

La presse ne cesse de le répéter : le marché automobile en France a reculé en 2006.

Et l'on insiste : une fois encore, PSA et Renault voient leur part de ce marché baisser au profit des constructeurs étrangers.

Selon certains commentateurs, ce résultat serait le pire depuis 1998. D'autres n'hésitent pas à pointer du doigt le consommateur, qui aurait perdu son attachement pour les marques françaises.

Tout cela permet de justifier les nombreux jours de chômage et les mises en fin de mission de milliers d'intérimaires décidés par PSA et Renault, particulièrement depuis l'automne 2006, sans parler des mauvais coups déjà annoncés pour 2007 avec la poursuite des journées chômées au moins pour le premier semestre.

Pourtant, selon le Comité des constructeurs français d'automobiles lui-même, les ventes de véhicules légers (c'est-à-dire les voitures particulières et les petits véhicules utilitaires) en France ont

reculé de 1,9 % en 2006 par rapport à l'année précédente, et même de 1,1 % seulement à nombre comparable de jours ouvrables (252 contre 254 en 2005). Le recul est donc somme toute limité.

Dans ce contexte, PSA et surtout Renault auraient moins vendu de véhicules. Mais ce qui est bien souvent passé sous silence c'est qu'il s'agit de constructeurs à

l'échelle mondiale, qui de toute façon produisent déjà en France bien plus qu'ils ne vendent. Mais de plus ils produisent également dans de nombreux pays et ont depuis bien longtemps compensé l'érosion de leur part du marché français en développant leurs ventes à l'échelle mondiale, actuellement les trois quarts du total de leurs ventes ayant lieu hors de France.

Même s'il y a recul des ventes de Peugeot et surtout Renault en 2006 à l'échelle mondiale, cela vient après une période de croissance continue de leur production qui a atteint 6 millions de véhicules en 2005, contre 4 millions en 1997 (et encore, ces chiffres ne prennent pas en compte la production très importante de Nissan, filiale de Renault). Une hausse de 50 % en huit ans, voilà

qui relativise les difficultés de cette année.

D'autant que les raisons de la mévente actuelle sont données par les constructeurs eux-mêmes : leurs modèles sont vieillissants. Or s'il y a bien une chose qu'ils maîtrisent, c'est le renouvellement ou non de leur gamme. En fait, le but des constructeurs n'est pas nécessairement de vendre plus de voitures, mais de maintenir la rentabilité, autrement dit les profits.

Cela veut dire que, sous prétexte de ces prétendues difficultés, ils vont tenter d'imposer encore une aggravation des conditions de travail à tous les travailleurs, embauchés ou intérimaires, de ces deux groupes et de tous les sous-traitants. Mais ceux-ci n'ont pas de raisons de l'accepter.

Il y a, paraît-il, des difficultés ? Eh bien, les profits accumulés aussi bien par PSA que Renault depuis des années doivent permettre sans problème d'y faire face. Ce n'est pas aux travailleurs de payer !

Correspondant LO



• Peugeot-Citroën

Chasse aux victimes d'accidents du travail

En 2005, le groupe PSA avait signé un accord sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Mais c'était pour la galerie. La réalité, c'est au contraire une détermination accrue à se débarrasser, au moindre coût, des ouvriers ou des ouvrières victimes

d'accidents du travail, jugés plus assez rentables.

Cela concerne les jeunes, mais pas seulement. Ces accidents ont augmenté en nombre : coupures, amputations de doigts, chocs, dos abîmés, écrasements de vertèbres, troubles squeletto-musculaires

sont les exemples les plus fréquents de ces accidents. À ces ouvriers revenus au travail avec un handicap ou des restrictions médicales, la direction fait sentir la prétendue difficulté de leur trouver un poste adapté, ou alors propose des postes non adaptés, ou impossibles à tenir

et qu'ils refusent ; leur situation devient alors de plus en plus précaire et peut aller jusqu'au licenciement pour inaptitude.

Une autre façon de procéder est de faire partir les victimes d'accident, par un licenciement réel ou arrangé avec quelques milliers d'euros d'indemnité.

Dans ce dernier cas, cela peut paraître intéressant pour les plus fragiles, mais c'est surtout intéressant pour le patron, qui n'a plus à payer pour sa responsabilité dans les accidents du travail. Deux exemples récents dans deux usines de la Seine-Saint-Denis illustrent cette situation.

• Saint-Ouen

Échec à un licenciement

En 2004, dans cette usine d'emboutissage, un ouvrier âgé de 55 ans à l'époque a failli laisser la vie dans un accident très grave, dont il garde des séquelles à vie. En décembre dernier, il a été menacé de licenciement sous le prétexte d'être sorti de l'usine pour boire un demi pendant sa pause repas.

Cet ouvrier se préparait à porter plainte auprès de la Sécurité sociale pour « faute inexcusable de l'employeur » suite à son accident. Le délai pour porter plainte arrivait à échéance le 20 décembre 2006. Le but de la menace était simple : lui faire peur dix jours avant cette date, pour négocier son non-licenciement en échange de son renoncement à sa plainte. Mais ça n'a pas marché.

Dès que la menace a été

connue, l'émotion était grande dans les ateliers. Il était question de débrayage. La direction a senti qu'elle prenait un risque. D'autant que la lettre de la plainte à la Sécurité sociale de l'ouvrier était partie... trois jours avant la convocation pour l'entretien préalable au licenciement.

La veille de l'entretien, pour éviter le débrayage, le chef du personnel annonçait officiellement qu'il n'était pas question de le licencier. Et à la suite de l'entretien, la direction n'a même pas osé prendre la moindre sanction, se contentant d'une « mise en garde ».

Les ouvriers étaient contents du résultat. Mais ils ont mesuré la bassesse dont était capable la direction.

Correspondant LO

• Aulnay-sous-Bois

Licenciement d'un jeune handicapé

Après dix jours de congé, le travail a repris jeudi 4 janvier à l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois dans la banlieue parisienne. Mais pour un jeune ouvrier de 25 ans, ce ne fut pas le cas. La direction lui avait envoyé une lettre de licenciement pendant les vacances ; et cela sans que l'entretien préalable, prévu la veille des congés, ait pu avoir lieu.

La direction avait tout organisé, croyait-elle, pour qu'il n'y ait pas de réaction et que son mauvais coup passe en douce. Mais ce jeune ouvrier est venu à l'usine ce premier jour de reprise en montrant sa lettre de licenciement. Ses proches camarades de travail ont tout de suite débrayé et, à une

quarantaine, sont allés voir la direction, qui a refusé de revenir sur le licenciement. Les ouvriers sont alors retournés dans les ateliers et ont entraîné ainsi plusieurs dizaines d'autres ouvriers à débrayer également.

L'après-midi, une pétition a circulé et recueilli de nombreuses signatures. Les motifs de licenciement, présentés par la direction aux ouvriers de son équipe lors du débrayage, sont tous aussi bidons les uns que les autres. La vraie raison est que la direction veut se débarrasser des handicapés. Ce jeune l'était devenu, suite à un accident du travail survenu à l'usine même, en 2004, rendant sa main droite handicapée

(40 % d'incapacité reconnue par la Cotorep).

La direction affirme aujourd'hui que son objectif est « 100 % de productivité pour 100 % des ouvriers » ; elle n'a aucun scrupule pour le mettre en pratique en limitant le nombre de handicapés et en cherchant à imposer des conditions de travail de plus en plus dures, entraînant des accidents du travail et de nouveaux handicapés.

Malheureusement, la direction a réussi son mauvais coup pour ce jeune ouvrier. Mais les ouvriers ont montré qu'ils pouvaient réagir.

Correspondant LO

• **Chez Renault**

Télétravail, « bureaux partagés »...

Une (télé)surcharge de travail ?

Quelques récents reportages à la télévision ont porté sur le télétravail, une forme d'emploi qui reste encore marginale en France – aujourd'hui, seulement 7 % de la population active serait concernée, contre une moyenne européenne aux alentours de 13 %. Mais un certain nombre d'entreprises, comme Renault, voudraient que cette forme de travail se développe dans les années à venir.

Le télétravail, au lieu d'être effectué dans l'entreprise, peut être effectué soit à son domicile, soit dans un bureau satellite. Pour le moment il touche surtout des cadres, mais les tâches commencent à s'étendre à des activités de secrétariat, comptabilité, service de paie, en plus des commerciaux, des métiers de l'informatique...

La direction de Renault, qui évalue un poste de travail à 14 000 euros par an, voudrait supprimer les coûts relatifs à l'immobilier, depuis la location de bureaux jusqu'à leur entretien, chauffage, surveillance, etc. Elle vient d'instaurer les « bureaux partagés » qui pourraient concerner, d'ici 2009, 8 000 à 10 000 salariés sur les 15 000 de la région parisienne. L'employé n'a plus de bureau attribué. Il doit arriver tôt le matin et, muni de son ordinateur portable, s'installer là où il

ya de la place dans de grands bureaux collectifs. Déjà mis en place dans quelques bureaux de Boulogne ou du Plessis-Robinson, en région parisienne, le système devrait se généraliser cette année.

Quant au télétravail à domicile, la direction envisage d'ici fin 2008 de le proposer à 1 000 employés, qui travailleraient trois jours par semaine chez eux et qui viendraient à l'entreprise les deux autres jours. Certaines employées sont tentées par l'expérience, surtout pour ne plus perdre parfois jusqu'à trois heures en trajet, se fatiguer dans les transports en commun ou dans la voiture, sans compter les frais que ces moyens de transport engendrent.

L'autre avantage du télétravail à domicile, pour la direction, est de disperser les travailleurs. S'il y a le moindre contentieux avec l'employeur, comment le salarié isolé pourra-t-il faire valoir ses droits ? Et comment seront comptabilisées les heures de travail, dès lors qu'on travaille chez soi ? Seul chez lui, sans contact avec ses collègues de travail, le salarié pourrait être



Le siège de Renault à Boulogne. Bientôt ce sera « ôte-toi de là que je

plus vulnérable et accepter une charge de travail plus importante.

Lors d'un Comité central d'entreprise (CCE) de décembre 2006, la direction de Renault a consulté les organisations syndicales sur un « projet d'offre de télétravail à domicile ». La CGT et la CFDT ont voté contre. Car d'après la CGT, contrairement à l'accord national qu'elle a signé en mai 2006, la notion de volontariat à l'initiative du salarié n'apparaît plus dans le projet de la direction.

Pour le moment donc, si le télétravail commence à peine chez Renault, les « bureaux partagés », eux, commencent à se multiplier. Rien ne dit que les employés supportent longtemps cette aggravation de leurs conditions de travail. Ils pourraient alors, en plus du bruit et de la promiscuité, faire partager leur mécontentement !

Correspondant LO

• **Sanden (Ille-et-Vilaine)**

De belles étrennes pour une multinationale prospère

L'entreprise Sanden a installé en 1995 une usine de production de compresseurs de réfrigération (utilisés pour la climatisation des voitures) à Tinténiac en Ille-et-Vilaine. Située à proximité de l'usine Peugeot-Citroën, cette usine emploie aujourd'hui 900 personnes. Lors de son implantation, elle a entre autres bénéficié des largesses de la Région et de l'État, sous prétexte qu'elle créait plusieurs centaines d'emplois.

Bien que Sanden ne soit pas une petite entreprise locale sans gros moyens, puisqu'elle appartient à une multinationale

d'origine japonaise implantée dans 23 pays et employant au total 10 000 personnes, tous les types d'aides aux entreprises ont été exploités pour lui accorder des dizaines de millions de francs.

Il y a six mois, malgré des bénéfices conséquents, l'usine de Tinténiac a pourtant mis fin au contrat de près de 200 salariés embauchés comme intérimaires et en CDD, sous prétexte de variations entre les cours du yen et de l'euro. Aujourd'hui, la direction de Sanden va investir 20 millions d'euros dans une unité de recherche et développement qui devrait entraîner la

création d'une trentaine d'emplois. Pas rancuniers et toujours aussi généreux, l'État, la Région, le Conseil général et la communauté de communes vont soutenir Sanden dans son effort. Ils vont collectivement lui accorder 1,3 million d'euros d'aides, soit plus de 40 000 euros par emploi créé !

Un beau cadeau, qui va aider Sanden à rester fidèle à sa devise « se développer avec sagesse et prospérer harmonieusement »... sur le dos des travailleurs et des contribuables !

Correspondant LO

• **Peugeot Sochaux**

Des véhicules en plus avec moins d'ouvriers

Le patron pleure la bouche pleine

Le groupe PSA, qui produit les marques Peugeot et Citroën, a annoncé une baisse de ses ventes de 0,7 % à l'échelle du monde. Une légère baisse donc, après dix années ininterrompues d'augmentation de la production... et des profits qu'elle a générés. Ainsi, en 1999, le site Peugeot de Sochaux comptait 17 000 travailleurs, dont 7 300 ouvriers de fabrication, pour produire 251 000 voitures. Six ans plus tard, en 2005, il ne restait que 14 400 travailleurs, dont 4 800 ouvriers de fabrication, pour produire 413 200 voitures. La production a augmenté de 65 % en six ans, alors qu'il y a 35 % d'ouvriers de fabrication de moins pour les fabriquer.

Ce sont principalement les emplois de ceux qui créent directement les richesses, les ouvriers de fabrication sur les chaînes, qui ont été supprimés. L'augmentation considérable de la productivité ne s'explique pas seulement par le progrès technique ou la robotisation, mais plutôt par des départs en retraite qui, en grande partie, n'ont pas été remplacés et la chasse à la moindre seconde de répit sur le temps de travail en chaîne, sans parler de l'accélération

des cadences.

La conséquence en est une fatigue accrue pour tous. De plus en plus nombreux sont les ouvriers dont les articulations sont abîmées par un travail répétitif usant, pas après des dizaines d'années de chaîne, mais après quelques années, voire quelques mois seulement. D'après les rapports annuels des médecins du travail de Sochaux, 1 300 maladies professionnelles ont été déclarées ces douze dernières années, dont 130 rien qu'en 2005 ! 84 % de ces maladies professionnelles sont des TMS (troubles musculo-squelettiques) liés à l'intensification des rythmes de travail et à la répétitivité des gestes.

Alors, ce sont les travailleurs qui auraient les meilleures raisons de protester, et pas Peugeot qui, avec des milliards d'euros de profits extirpés de leur travail, se permet de tenir des discours alarmistes sur les prétendues difficultés de l'industrie automobile. Quant à la concurrence dont se plaint PSA, le groupe pourrait très bien baisser le prix des voitures pour y faire face...

Correspondant LO

• **Toyota-Valenciennes**

Un écran de fumée

Pour février 2007, l'interdiction de fumer dans les lieux publics est étendue à l'ensemble des locaux des entreprises et des usines. Tant mieux si cela peut aider certains à décrocher du tabac.

Mais la direction de Toyota-Valenciennes va plus loin, en refusant de créer des zones fumeurs ventilées à l'intérieur des bâtiments, comme la loi le permet pourtant, et en interdisant de fumer même à l'extérieur des bâtiments, avec inscription d'un article au règlement intérieur... Elle veut faire de l'usine un « site non-fumeur ». Quelle sollicitude !

En réalité, la direction veut ainsi économiser les investissements de salles fumeurs et aussi récupérer en temps de travail dans les ateliers, là où c'est encore possible, les moments passés à fumer.

Il serait bon que la direction, qui manifeste un tel souci de la santé du personnel, interdise d'abord tous les produits chimiques toxiques utilisés en permanence, et que de réelles aspirations évitent de respirer les fumées de soudure, les gaz d'échappement et autres produits nocifs pour la santé des ouvriers.

Correspondant LO

• Acte de barbarie à la maison d'arrêt de Rouen

Hôpital malade, prisons malades, société malade

Le meurtre, suivi d'actes de cannibalisme, perpétré le 27 décembre par un détenu de la prison de Rouen à l'encontre de l'un de ses codétenus a de quoi faire frémir d'horreur, évidemment. Mais au-delà du fait, c'est l'arrière-plan mis en lumière par l'affaire qui provoque l'indignation.

L'homme, avant son incarcération pour tentative de viol, avait déjà été condamné et emprisonné plusieurs fois, vivant entre les épisodes de prison, à l'aide du RMI et de la « manche » dans les rues de Rouen. Il avait déjà effectué, lors d'une période de liberté, deux séjours de quinze jours en psychiatrie. Plus encore, une expertise avait déjà diagnostiqué sa schizophrénie et révélé, selon son avocat, « des antécédents psychiatriques importants ». Un juge d'instruction avait conseillé qu'il soit placé en isolement.

Et ce n'est pas un cas isolé. Une étude récente des directions de l'administration pénitentiaire et de la santé estime que les malades mentaux représentent 24 % de la population des prisons, sur 59 000 détenus actuellement, parmi lesquels 8 % de schizophrènes, qui ont perdu tout contact avec la réalité et peuvent devenir dangereux à tout moment.

Pourquoi ces malades sont-ils en prison, au lieu de bénéficier des soins nécessaires ?

Entre 1970 et 1990, 88 000 lits ont été fermés dans les hôpitaux spécialisés comme dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux. Les gouvernements successifs, s'appuyant sur un courant dit « antipsychiatrique » qui condamnait certains aspects odieux des asiles où étaient enfermés les malades, ont réduit les crédits, fait fondre le personnel encadrant,

supprimé le diplôme d'infirmier spécialisé. Loin d'envisager des structures extérieures susceptibles de compenser le vide laissé auprès des malades mentaux, leur but était de diminuer le coût de la maladie en abandonnant des malades, parfois après des années passées au sein de l'hôpital, munis d'un traitement chimique – qu'ils absorbaient ou non – et de l'adresse de l'hôpital en cas de crise aiguë.

Toujours malades, même « dehors », ils sont nombreux à se retrouver marginalisés, sans abri, sans ressources, itinéraire qui les mène parfois aussi en prison, à la suite d'une procédure de comparution immédiate où une expertise psychiatrique n'est ni obligatoire ni

même souvent requise. Il ne reste alors plus qu'à leur reconnaître une responsabilité pénale, même « altérée », et à envoyer ces malades en prison...

Tout ceci ajoute à l'état honteux des prisons du pays. La surpopulation y fait se côtoyer des prévenus que la justice en panne n'a pas encore jugés, des délinquants, des criminels, des étrangers sans papiers et des malades. Tous sont condamnés en tout cas à y survivre dans des conditions indécentes, la plupart du temps dans une promiscuité insupportable. Loin de permettre aux détenus une quelconque réinsertion professionnelle et sociale, ce qui devrait être avant tout son rôle, la prison est le plus souvent une machine à aggraver les injustices, à transformer de petits délinquants en grands, quand elle ne suscite pas des horreurs comme à Rouen.

Viviane LAFONT

Les prisons lyonnaises : vétustes et surpeuplées

Les prisons lyonnaises sont parmi les plus vétustes et surpeuplées. Le ministre de la Justice, Pascal Clément, aurait lui-même reconnu qu'elles sont « une honte ».

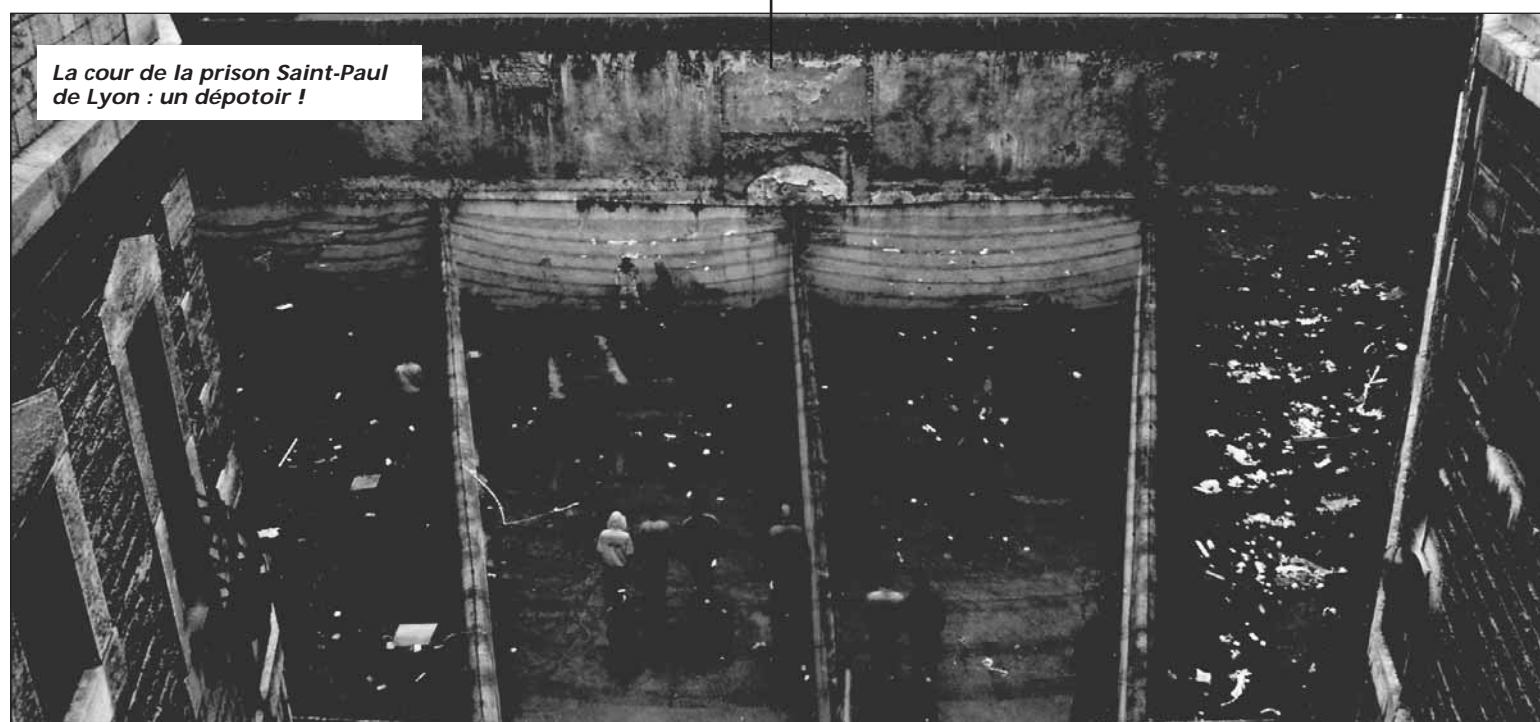
La prison pour femmes de Montluc a 24 places, mais accueille généralement deux ou trois fois plus de détenues. Quant à l'ensemble des deux prisons Saint-Paul-Saint-Joseph, près de la gare de Perrache, elles comprenaient en décembre dernier environ 850 détenus pour 350 places, avec souvent moins de la moitié de condamnés, car les prévenus restent souvent pendant des mois en prison dans l'attente de passer devant la justice. Et, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, il y a des mineurs.

Les prisons Saint-Paul - Saint-Joseph datent du milieu du 19^{ème} siècle et sont dans un état de vétusté avancé, avec des conditions d'hygiène lamentables. Le manque de place est tel qu'il y a souvent quatre détenus dans 9 m², avec trois lits et un

matelas par terre. Il n'y a évidemment aucune intimité, alors que de plus en plus de détenus souffrent de troubles du comportement. Il n'y a pas de travail pour tous les détenus qui le souhaitent, et les surveillants se plaignent que leur nombre insuffisant et les conditions de détention empêchent tout travail de réinsertion.

Depuis des années, il n'y a pratiquement pas de travaux de rénovation, car ces prisons doivent être fermées. En effet une prison neuve pour mineurs doit ouvrir à Meyzieu, en banlieue, durant l'été 2007, avec 100 places, et une nouvelle maison d'arrêt est en construction à Corbas, en banlieue également, avec 690 places prévues. Elle devrait ouvrir au printemps 2009. Ce qui veut dire qu'elle sera surchargée dès l'ouverture, d'autant plus que le nombre de personnes en détention continue d'augmenter régulièrement.

Correspondant LO



La cour de la prison Saint-Paul de Lyon : un dépotoir !

AFP

Une réponse d'Arlette Laguiller au sujet de la condition pénitentiaire

Les États généraux de la condition pénitentiaire, réunissant depuis mars dernier, sous l'égide de Robert Badinter, ancien ministre PS de la Justice, des organisations ayant pour but de réformer la condition des détenus dans les prisons, ont rendu publique, le 14 novembre 2006, une déclaration finale dans laquelle ils demandent aux candidats de s'engager sur dix points. Voici la réponse que leur a adressée notre camarade Arlette Laguiller et qui reprend certains de ces points.

Monsieur Patrick Marest, États généraux proposent.

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de la déclaration finale des « États généraux de la condition pénitentiaire », et je suis parfaitement d'accord avec la totalité de ces dix points, c'est-à-dire avec le contenu de la loi que ces

Que la peine privative de liberté soit considérée comme une sanction de dernier recours, que les détenus malades soient pris en charge dans des structures de soins adaptées, ou libérés quand cette libération ne met personne en

danger, et qu'en particulier les auteurs d'infraction souffrant de troubles psychiatriques préalables à leur délit, ou acquis en détention, devraient être soignés dans des structures spécialisées, sont des principes qui devraient aller de soi à notre époque.

Que la prison ne soit pas un lieu de non-droit (ce qui est paradoxal pour une institution qui est censée œuvrer au respect du droit) où les détenus peuvent être soumis à des sanctions disciplinaires sans procès véritable et sans recours, qu'un contrôle extérieur puisse veiller au respect de ces principes, et

être justement un recours pour les détenus qui estimeraient que leurs droits ne sont pas respectés, devrait aussi aller de soi dans une société qui se veut démocratique.

La fonction prioritaire de la prison devrait être d'œuvrer à la réinsertion, non seulement professionnelle, mais aussi sociale des détenus, alors que dans les conditions actuelles elle contribue trop souvent à les désocialiser encore plus.

Bien évidemment, la mise en application d'un tel programme demanderait, pour mettre fin au scandale que constituent les conditions

actuelles d'incarcération, comme pour améliorer les conditions et la formation du personnel pénitentiaire, des moyens matériels et financiers bien supérieurs à ceux qui sont actuellement consacrés au budget de la Justice.

Je ne pense malheureusement pas, ni dans le présent, ni dans le futur, avoir une influence qui permette de changer cet état de fait, mais mon soutien vous est totalement acquis.

Avec toute ma sympathie pour votre combat.

Arlette Laguiller